



**La République arabe
d'Égypte
Le Ministère des Waqfs
Le centre des Waqfs pour
les études et recherches**

Des notions à corriger dans la compréhension de la
Sunna et de la biographie du prophète

Par

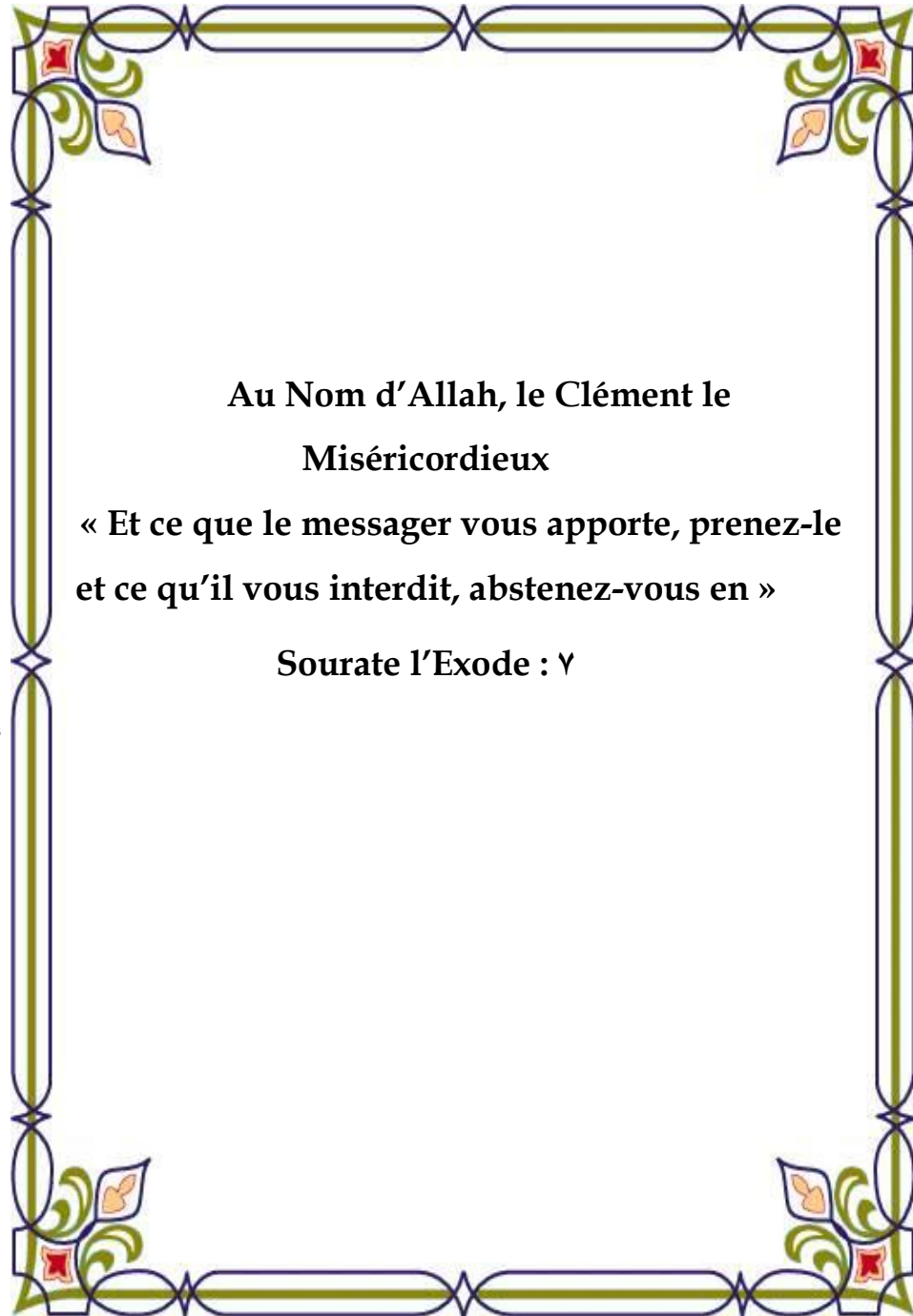
Prof. Mohamad Mokhtar Gomà

Ministre des Waqfs, président du Conseil Supérieur
des affaires islamique et membre du Centre des
recherches islamiques

Traduit par

Dr/ Kamal Ali Mahmoud Gadallah

٢٠٢٠ / ١٤٤١



**Au Nom d'Allah, le Clément le
Miséricordieux**

**« Et ce que le messager vous apporte, prenez-le
et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en »**

Sourate l'Exode : ٧

Au nom d'Allah, le Clément le Miséricordieux

Introduction

Louange à Allah, Seigneur de l'Univers, que le Salut et les bénédictions d'Allah soient accordés au dernier de Ses prophètes et messagers, notre maître Mohamad, à sa famille, ses compagnons et ce qui suit sa guidée jusqu'au Dernier-Jour.

Ensuite..

L'islam est semblable à une pièce d'or qui a besoin juste d'être dépoussiérée pour briller de nouveau et émaner de l'éclat. Les métaux précieux sont inoxydables et sont loisis d'être abimés en dépit de l'écoulement du temps et ses cumuls et répercussions.

La Sunna et la biographie du prophète Mohamad (SBL) représentent une traduction pratique, une explication théorique et une mise en application d'un bon nombre des versets du Sage Rappel (le Coran). Les oulémas s'accordent sur le fait que la Sunna explique, détaille, élucide, complète et interprète le Livre d'Allah, Gloire à Lui.

Ainsi apparaît l'importance d'examiner minutieusement l'authenticité de ce qui est rapporté d'après notre maître le messager d'Allah (SBL) d'une part, et d'en saisir la compréhension finaliste d'autre part. Il faut œuvrer arduement pour corriger les mauvaises notions relatives à la Sunna prophétique et à la biographie du prophète. Notre prophète (SBL) dit : « cette science sera à la charge des intègres de tout siècle, de laquelle ils dissiperont l'aliénation des extrémistes, le forgeage des faux savants et la mauvaise interprétation des ignorants ».

Parmi les sujets dont l'étude exige une révision, il y a celle des rencontres du prophète (SBL) avec ses ennemis, nommées « expéditions » dans les chroniques et les livres d'Histoire. Il faut s'engager des limites de l'expression coranique qui dénomme convenablement des telles affaires. Le Coran ne cite point le terme « expédition » pour exprimer les rencontres du prophète (SBL) avec ses ennemis. Il opte pour le terme « jour » pour désigner la victoire des

Musulmans le jour de Badr qu'Allah qualifie du « jour de la démarcation ». Allah, Gloire à Lui, dit : « Et sachez que, de tout butin que vous avez ramassé, le cinquième appartient à Allah, au messenger, à ses proches parents, aux orphelins, aux pauvres, et aux voyageurs (en détresse), si vous croyez en Allah et en ce que Nous avons fait descendre sur Notre serviteur, le jour du Discernement: le jour où les deux groupes s'étaient rencontrés, et Allah est Omnipotent). » (Sourate le Butin, v. ٤١). De la même manière le Coran parle du jour de Horney : « Allah vous a déjà secourus en maints endroits. Et [rappelez- vous] le jour de Hunayn, quand vous étiez fiers de votre grand nombre et que cela ne vous a servi à rien. La terre, malgré son étendue vous devint bien étroite ; puis vous avez tourné le dos en fuyards. Puis, Allah fit descendre Sa quiétude [Sa Sérénité] sur Son messenger et sur les croyants. Il fit descendre des troupes (Ange) que vous ne voyiez pas, et châtia ceux qui ont mécru. Telle est la rétribution des mécréants. Après cela

Allah, accueillera le repentir de qui Il veut, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux.' (Sourate me Repentir, v. ٢٥-٢٧)

Les guerres menées par le prophète (SBL) étaient à titre défensif, soit pour repousser une agression, soit pour punir une trahison, un complot ou une violation d'un pacte de la part de ses adversaires. Aucune de ces guerres n'étaient une agression. L'islam n'est point assoiffé à effuser le sang. Il constitue plutôt un modèle à suivre en matière d'immuniser et sacrifier les sangs. Il vaudrait mieux donc de les exprimer par le terme « jour » et non pas de celui « d'expédition ». Cela était adopté par plusieurs écrivains qui traitèrent les jours des Arabes dans l'ère préislamique et dans celle de l'Islam.

Cet ouvrage contient également une rectification de certaines questions mal comprises ; importantes soient-elles. On en cite les agissements du prophète (SBL) dans l'administration de l'Etat, la confusion

entre l'habitude et l'acte culturel, certaines questions relatives à la famille et la population, la véritable dévotion, la science utile, le figement formel devant les apparences de certains actes sunnas ou recommandables.

J'espère avoir contribué à éclairer la route par ouvrir la piste à une lecture attentive et consciente de notre patrimoine intellectuel bien distingué qui doit être basé sur la bonne compréhension du texte consistant tout en considérant la réalité et les circonstances du temps.

C'est l'Agrément d'Allah que nous cherchons et c'est Son Secours que nous implorons

Prof. Mohamad Mokhtar Gomàa

Ministre des Waqfs

Président du Conseil Supérieur des Affaires islamiques

Membre du Centre des Recherches Islamiques à Al Azhar

La première section

La guerre en Islam

**S'agit-il des expéditions ou des jours
défensifs**

La première section

La guerre en Islam

S'agit-il des expéditions ou des jours défensifs

La biographie prophétique est l'application pratique de plusieurs aspects de ma tradition de notre prophète (SBL). Elle nous est une lanterne lumineuse jusqu'au Dernier-Jour. Néanmoins, actuellement, la plupart des groupes, à l'occasion de la lecture, de la rédaction et de l'enseignement de la biographie prophétique, mettent l'accent sur les dites « expéditions, en tant que seul aspect de cette biographie. Cela parce qu'ils se servent bien de cet aspect pour sensibiliser les sentiments et émotions de leurs éléments et cadres, voire les masses populaires dans la plupart des temps. Le Noble Coran nomme les choses telles qu'elles les sont. Il ne cite point les rencontres entre le prophète (SBL) et ses ennemis, sous le nom d'expéditions. Il les qualifie de « jours ». Allah nomme la victoire des musulmans à la bataille de Badr « le jour de la démarcation », ce dans le verset : « Et sachez que, de

tout butin que vous avez ramassé, le cinquième appartient à Allah, au messager, à ses proches parents, aux orphelins, aux pauvres, et aux voyageurs (en détresse), si vous croyez en Allah et en ce que Nous avons fait descendre sur Notre serviteur, le jour du Discernement: le jour où les deux groupes s'étaient rencontrés, et Allah est Omnipotent) »¹

De la même manière, le Coran parle du jour de Hunayn, en disant : «Allah vous a déjà secourus en maints endroits. Et [rappelez- vous] le jour de Hunayn, quand vous étiez fiers de votre grand nombre et que cela ne vous a servi à rien. La terre, malgré son étendue vous devint bien étroite ; puis vous avez tourné le dos en fuyards»².

Les guerres menées par le prophète (SBL) étaient à titre défensif, soit pour repousser une agression, réprimander une trahison ou à cause de la violation d'un pacte de la part des adversaires. Il sied donc de

¹ Sourate le Butin, v. 41

² Sourate le Repentir, v. 20

qualifier des tels combats de « jours » et non pas d'expéditions. Il nous semble que c'est la bonne expression, c'est en fonction de ce que fit le Noble Coran et fut adopté par certains chroniqueurs dans leurs ouvrages intitulés « les jours des Arabes dans l'ère préislamique et sous l'islam »

Nous affirmons qu'en islam, la guerre n'est pas un objectif en soit, ni pour un Etat bien géré, ni pour une bonne gouvernance. Notre prophète (SBL) dit : « ne désirez pas de rencontrer l'ennemi. Pourtant, patientez-vous lors de sa rencontre »¹. Pourtant, la guerre est une nécessité pour défendre les âmes, honneurs, biens, territoires, entité de l'Etat et pour le préserver contre les dangers qui le menacent.

La guerre en Islam est défense légiférée dans le but de repousser l'injustice et l'agression d'une façon exclusive. Allah, Gloire à Lui dit : « une autorisation est donnée à ceux qui sont lésés de combattre, Allah

¹ Sahih d'Al Bukhari, livre du djihad e des combats, no ۳۰۲۴

est Omnipuissant de les faire triompher »¹.
« Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, et ne transgressez pas. Certes. Allah n'aime pas les transgresseurs ! »² Il dit également : « Et tuez-les, où que vous les rencontriez ; et chassez-les d'où ils vous ont chassés : l'association est plus grave que le meurtre. Mais ne les combattez pas près de la Mosquée sacrée avant qu'ils ne vous y aient combattus. S'ils vous y combattent, tuez-les donc. Telle est la rétribution des mécréants. S'ils cessent, Allah est, certes, Pardonneur et Miséricordieux. Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association et que la religion soit entièrement à Allah seul. S'ils cessent, donc plus d'hostilités, sauf contre les injustes. »³. Par ailleurs, l'islam nous appelle à être équitables envers tous les pacifistes par les traiter avec bonté et les secourir lorsqu'ils nous demandent le secours. Allah,

¹ Sourate le pèlerinage, v. 39

² Sourate la vache, v. 190

³ La vache, 91-93

Exalté Soit-Il dit : « Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables »¹ et « Et si l'un des polythéistes te demande asile, accorde-le lui, afin qu'il entende la parole d'Allah, puis fais-le parvenir à son lieu de sécurité. Car ce sont des gens qui ne savent pas. »²

Ces textes montrent que l'islam ne reconnaît ni l'agression, ni l'injustice. Pour le principe, le combat est légiféré seulement pour les repousser. Allah autorise à ceux injustement combattus de se défendre et non pas d'agresser, ni trahir, ni abuser l'effusion de sangs, ni tapager cette autorisation de se défendre. Notre religion nous défend exclusivement de prendre des alliés ceux qui nous combattent, nous pourchassent de nos demeures ou aider à le faire,

¹ Sourate l'Epreuve, v. 9

² Sourate le Repentir, v. 27

Allah dit : « Allah vous défend seulement de prendre pour alliés ceux qui vous ont combattus pour la religion, chassés de vos demeures et ont aidé à votre expulsion. Et ceux qui les prennent pour alliés sont les injustes. »¹

Même en état de guerre qui consiste à repousser l'agression, il nous est interdit catégoriquement du point de vue islamique, de ravager l'urbanisé ou de démolir le construit. Les compagnons du "Prophète (BSL), lorsqu'ils préparaient des armées, ils testaient à leurs chefs de ne point couper d'arbre, ni incendier de champ, ni démolir de constructions, à moins que l'ennemi la prenne pour forteresse et ils n'en trouvent aucun autre moyen pour y accéder, ni toucher les cultivateurs dans leurs fermes, ni les ermites dans leurs ermitages, ni tuer ni femme, ni enfant, ni vieillard tant qu'il ne prenne part au combat.

¹ L'Epreuve, v. 9

Le prophète (SBL) resta avec ses compagnons treize ans à la Mecque subir la torture sans être autorisés de combattre, même pour se défendre, ce pour certaines raisons dont : épuiser tous les moyens pacifistes de prédication basée sur la sagesse et la bonne exhortation, éduquer les musulmans selon le maximum du sang-froid et de supporter la nuisance pour le Sentier d'Allah, imposer l'argument contre l'adversaire. On y ajoute l'absence d'équivalence de puissance entre les deux camps, où toute éventuelle confrontation résulterait une victoire éclatante des polythéistes, ce qui causerait des grandes pertes aux rangs des musulmans en cas d'une confrontation prématurée. L'Islam cherche à immuniser tous les sangs dont en tête ceux de ses partisans qui le défendent et sont à l'affût de lui sacrifier corps et âmes. L'islam attire notre attention à la nécessité de nous bien équiper en éléments, armement et stratégiquement avant de nous livrer au combat, à moins que ce dernier ne nous soit imposé à tel point

que la confrontation de l'ennemi nous devienne inéluctable, comme ce fut le cas du prophète (SBL) et ses compagnons aux batailles de Badr, Ouhd, le Fossé entre autres. A ce propos s'inscrit le verset suivant : «Et préparez [pour lutter] contre eux tout ce que vous pouvez comme force et comme cavalerie équipée, afin d'effrayer l'ennemi d'Allah et le vôtre, et d'autres encore que vous ne connaissez pas en dehors de ceux-ci mais qu'Allah connaît. Et tout ce que vous dépensez dans le sentier d'Allah vous sera remboursé pleinement et vous ne serez point lésés. »¹

Néanmoins, la finalité réside dans le fait de repousser l'ennemi de nous agresser. Si cette répression se réalise sans combat, il s'agirait alors de la finalité la plus noble et le sublime but. A propos de la bataille des coalisés, Allah, Gloire à Lui dit : « Et Allah a renvoyé, avec leur rage, les infidèles sans qu'ils n'aient obtenu aucun bien, et Allah a épargné aux

¹ Sourate le butin, v. ٦٠

croissants le combat. Allah est Fort et Puissant. »¹. Au sujet de Hodeibieh, Allah évoque à Ses serviteurs son bienfait relatif à les délivrer des polythéistes en disant : « C'est Lui qui, dans la vallée de la Mecque, a écarté leurs mains de vous, de même qu'Il a écarté vos mains d'eux, après vous avoir fait triompher sur eux. Et Allah voit parfaitement ce que vous œuvrez »². Lorsque le prophète (SBL) et ses nobles compagnons émigrèrent à Médine et y créèrent un Etat et une patrie qu'ils défendaient, une autorisation leur fut donnée de combattre dans le verset : « Autorisation est donnée à ceux qui sont attaqués (de se défendre) - parce que vraiment ils sont lésés ; et Allah est certes Capable de les secourir »³. Pourtant, il faut mettre l'accent sur ce qui suit :

¹ Sourate les coalisés, v. 25

² Sourate la Victoire éclatante, v. 24

³ Sourate le pèlerinage, v. 39

- ١- L'expression « une autorisation est donnée », sans l'attribuer explicitement à Allah, signifie que la mise en œuvre de cette autorisation est conditionnée dans la mesure du besoin, il ne faut point l'abuser absolument pour excéder en effusion de sangs.
- ٢- L'expression « à ceux qui sont attaqués », au lieu de dire « aux croyants », aux musulmans » , « aux opprimés » ou « chassés de leurs foyers et de leurs biens » désigne que tout cela ne se tient point un motif de se servir de cette autorisation. Il s'agit d'une seule raison, à savoir, d'être attaqué, le fait que l'ennemi ait pris l'initiative. C'est pourquoi le prophète (SBL) et ses successeurs les bien-guidés recommandaient les chefs d'armées de ne pas amorcer le combat jusqu'à ce que l'ennemi y prenne l'initiative de l'agression, de n'offenser personne par trahison ou trahison, même s'ils connaissent sa mauvaise foi, Allah dit à ce propos : « Et si jamais tu crains

vraiment une trahison de la part d'un peuple, dénonce alors le pacte (que tu as conclu avec), d'une façon franche et loyale car Allah n'aime pas les traîtres. »¹. C'est-à-dire lorsque tu craignes une trahison de la part d'un groupe, alors, romps avec eux le pacte avant de te livrer à les combattre.

٢- En matière de l'autorisation, le Coran ne se contente pas du fait que l'ennemi soit l'agresseur ; il prescrit que le combat des musulmans contre leurs ennemis vise à repousser l'agression et la transgression, où il juge que la deuxième raison de l'autorisation réside dans l'injustice perpétrée contre eux de la part de leurs ennemis, «Autorisation est donnée à ceux qui sont attaqués (de se défendre) - parce que vraiment ils sont lésés ». Ici arrive le secours divin, même si les lésés sont minoritaires et opprimés, «et Allah est certes Capable de les

¹ Sourate le butin, v. ٢٨

secourir », tant que le motif du combat est de repousser l'injustice et protéger l'Etat et la communauté et non point l'agression, ni la convoitise.

Lorsqu'on consulte la biographie du prophète (SBL) à ce propos, on trouve que lorsqu'il sut la mobilisation de Qoraïche dans la bataille de Badr, il rassembla ses compagnons en leur disant : « donnez-moi votre avis ! ». Abou Bakr As-Sédidiq se prononça d'une excellente parole, puis Omar et Al Miqdad qui se prononcèrent de la même façon. Al Miqdad dit : « Ô Messager d'Allah ! suis ce qu'Allah t'inspire, nous sommes entièrement avec toi. Par Allah, nous ne te disons point ce que dirent les descendants d'Israël à Moïse : « va lutter toi et ton Seigneur, nous sommes assis ici »¹, nous te disons plutôt : va lutter toi et ton Seigneur, nous combattons avec vous. Je jure par Celui qui t'a envoyé avec la vérité que si tu nous mène à

¹ Sourate la Table setrvie, v. ٢٤

Bark-el-Ghemad¹, nous combattons avec toi jusqu'à y atteindre. Le prophète lui répliqua d'une bonne manière et invoqua Allah en sa faveur.

Ces trois compagnons étaient des émigrés. Le prophète voulait connaître l'avis des secoureurs car les clauses du traité d'Akaba n'exigeaient pas que les secoureurs combattent dehors de la Médine. Ceux-ci avaient prêté allégeance au prophète (SBL) de le protéger autant qu'ils protègent leurs âmes, honneurs et biens tant qu'il est parmi eux à Médine. Le traité ne traitait pas leur sortie avec lui dehors de la Médine, c'est pourquoi le prophète (SBL) avait envie d'écouter explicitement leur avis. A chaque fois qu'un émigré parlait, le prophète disait : « donnez-moi votre avis », il visait normalement les secoureurs. Leur chef Saad Ibn Mo'âz se précipita à dire : par Allah, je crois que tu nous vise Ô Messager d'Allah ! le prophète de dire : « mais oui ». Saad répliqua : nous t'avons cru et pris

¹ Un endroit derrière la Mecque du côté de la mer, on dit qu'il se situe au Yémen, Cf. Moàjam Al Bouldan, Yacoute Al Hamawi, 11/1999, Dar Al Fikr, Beyrouth.

pour véridique, nous avons attesté la véracité de ce quoi tu es venu, sur cela nous t'avons donné des pactes et engagements d'écoute et obéissance. Exécute ce que tu veux, nous sommes entièrement avec toi. Je jure par Celui qui t'a envoyé avec la vérité, si tu veux traverser cette mer, nous la traverserons avec toi, sans que personne ne s'en absente. Nous voudrions bien que tu confronte avec nous notre ennemi le lendemain. Nous sommes endurants en guerre, sincères au combat. Puisse Allah te fasse voir de notre part ce que te plairait. Va alors muni de la bénédiction d'Allah. Le propos de Saad plut au prophète (SBL) et dit : « mobilisez-vous et prédites la bonne nouvelle ! Allah, Exalté Soit-Il m'a promis l'un de deux bienfaits, par Allah, il me semble que je voie aujourd'hui les lieux de meurtre des mécréants »¹. Grâce à cette situation parmi d'autres, Saad mérita la bonne nouvelle et la grande récompense divine lors de sa mort, où le

¹ Cf. maghazi d'Al Waqidi ١/٤٨, Ibn Hicham ١/٦١٥, Dalaïl as-sirâh d'Al Beihaqi ٣/٣٤

prophète (SBL) dit : « le Trône du Tout Miséricordieux se vibra en raison du décès de Saad Ibn Mo'az ».

Quant à la bataille de Banou Qainoqaà, elle est due à l'attitude des juifs dont les cœurs étaient chargés de rancune contre le prophète (SBL) lors de la victoire qu'Allah leur accorda à Badr. Ils dirent ! Ô Mohamad, ne te trompe pas d'avoir tué un groupe de Qoraïche qui ne sont que des impulsifs sans expertise militaire. Si tu nous confrontes, tu sauras que nous sommes les vrais combattants sans pareils¹. Un groupe d'entre eux dévoilèrent l'intimité d'une femme musulmane en plein jour dans le marché. Lorsqu'un musulman se précipita la découvrir et défendre, ils se rassemblèrent et le tuèrent. Il était alors indispensable de se préparer pour les combattre afin de repousser leurs agressions et trahison. Le prophète (SBL) prépara une armée pour les combattre. Il se déplaça à la hâte vers leurs demeures et forteresses et les assiégea pour quinze

¹ Rapport par Al Bukhari, le livre des vertus, chapitre, vertus de Saad Ibn Mo'az

jours jusqu'à ce qu'ils se rendirent et se soumirent au jugement du prophète (SBL). Il les imposa de quitter leurs foyers¹.

Pour la bataille de Banou Lihian, c'est cette tribu qui tua par trahison dix compagnons du prophète à Rajie.²

Dans la bataille de Zi Kerd un groupe de bédouins de Nadjd mena un razzia contre des chameaux appartenant au prophète et ses compagnons, tua leur gardien, captura son épouse et fuit vers Nadjd. Il était donc indispensable de les repousser et corriger.³

Dans la bataille d'Ouhd, Qoraïche vint prendre la vendetta de ses tués à Badr. Le prophète (SBL) sortit avec ses compagnons pour les confronter. Mais, il n'a pas commencé le combat, c'est bien Qoraïche qui lui

¹ Cf. Al Kamel d'Ibn Al Athîr , ٢/٣٣, Jawaméà as-Sîrah d'Ibn Hazm, ١١/١٠٤, Tarikh Al Islam d'Az-Zahabi ٣/١٤٠

² Voir Az-Zahabi ٢/٤٤٠ ety At-Tabari ٢/١٠٠

³ Ibn Al Athîr ٢/٧٨ At-Tabari ٢/١٠٠

est venu avec ses troupes bien équipées, ses chevaux et son arrogance ayant envie d'exterminer l'islam et son prophète et se venger pour ses victimes de Badr.

Pour la bataille de Hamraà Al Assad, lors d'Ouhd Abou Sofiane décida de revenir à Médine pour exterminer les musulmans. Le prophète (SBL) interpela ses compagnons pour sortir confronter les Koraïchites en disant : « qu'il sorte avec nous seulement ce qui a assisté à Ouhd ». Il sortit avec ses compagnons dont les blessures coulaient encore du sang. Abou Sofiane craignait que le prophète eut préparé une nouvelle armée de ses compagnons ; il opta pour le départ ou bien la fuite à destination de la Mecque de peur de perdre ce qu'il gagna à Ouhd. Le prophète et ses compagnons restèrent intacts à Hamraà Al Assad pour trois jours.¹. Au sujet de cette bataille fut révélé les versets : « Certes ceux auxquels l'on disait : ‹Les gens se sont rassemblés contre vous ;

¹ Ibn Al Athîr ١/٢٩٨, Al Bidayah wan nihayah d'Ibn Kathîr ٣/٢٩٦ et Az-Zahabi ٢/٢٠٣

craignent-les» - cela accrut leur foi - et ils dirent : «Allah nous suffit ; Il est notre meilleur garant». Ils revinrent donc avec un bienfait de la part d'Allah et une grâce. Nul mal ne les toucha et ils suivirent ce qui satisfait Allah. Et Allah est Détenteur d'une grâce immense. »¹

La trahison du pacte conclu avec le prophète de la part de Banou An-Nadhir fut à l'origine de la bataille qui porte le nom de cette tribu juive qui complota pour assassiner le prophète (SBL)².

Dans la bataille du Fossé, les factions se coalisèrent de toute part pour assiéger la Médine ainsi, le combat était menée pour défendre âme, patrie, demeures, territoires et honneur Allah nous décrit cette situation en disant : « Ô vous qui croyez ! Rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous, quand des troupes vous sont venues et que Nous avons envoyé contre elles un vent et des troupes que vous n'avez pas vues. Allah

¹ Sourate la Famille d'Imran, v. 173-174

² Az-Zahabi 2/1 48 et Sobol el Houda 41/

demeure Clairvoyant sur ce que vous faites. Quand ils vous vinrent d'en haut et d'en bas [de toutes parts], et que les regards étaient troublés, et les cœurs remontaient aux gorges, et vous faisiez sur Allah toutes sortes de suppositions. Les croyants furent alors éprouvés et secoués d'une dure secousse. Et quand les hypocrites et ceux qui ont la maladie [le doute] au cœur disaient : «Allah et Son messager ne nous ont promis que tromperie». De même, un groupe d'entre eux dit : «Gens de Yatrib ! Ne demeurez pas ici. Retournez [chez vous]». Un groupe d'entre eux demande au Prophète la permission de partir en disant : «Nos demeures sont sans protection», alors qu'elles ne l'étaient pas : ils ne voulaient que s'enfuir. »¹ .

Puis Allah, Gloire à Lui, nous représente la situation des musulmans sincère par dire : « Et quand les croyants virent les coalisés, ils dirent : «Voilà ce

¹ Sourate les coalisés, v 9-13

qu'Allah et Son messager nous avaient promis ; et Allah et Son messager disaient la vérité». Et cela ne fit que croître leur foi et leur soumission. Il est, parmi les croyants, des hommes qui ont été sincères dans leur engagement envers Allah. Certains d'entre eux ont atteint leur fin, et d'autres attendent encore ; et ils n'ont varié aucunement (dans leur engagement) ; afin qu'Allah récompense les véridiques pour leur sincérité, et châtie, s'Il veut, les hypocrites, ou accepte leur repentir. Car Allah est Pardonneur et Miséricordieux. Et Allah a renvoyé, avec leur rage, les infidèles sans qu'ils n'aient obtenu aucun bien, et Allah a épargné aux croyants le combat. Allah est Fort et Puissant. »¹

Dans la bataille de Dawmat Al Djandal les tribus polythéistes de ce endroit se préparaient pour envahir les caravanes musulmanes, chose qu'elles ne tardèrent

¹ Sourate les coalisés, v -

pas à faire¹. De même, les tribus de Banou Al Mostalaq attaquaient les caravanes musulmanes, d'où le prophète (SBL) sortit repousser leur agression².

Pour la bataille de Khaybar, ce sont ses habitants qui avaient recruté les factions contre les musulmans, excité les juifs de Banou Qoreizah à la trahison et contacté avec les hypocrites, les tribus de Ghattafane et les nomades pour les provoquer contre les musulmans. En plus, eux-mêmes se préparaient au combat. Il fut donc indispensable de les affronter pour éliminer leur danger³.

La bataille de Moatah fut déclenchée pour vengeance du meurtre de Harîth Ibn Omeir Al Azdi (qu'Allah l'agrée). Le prophète (SBL) l'avait envoyé au chef de Bossrah, Chrahbil Ibn Amro Al Ghassani, le gouverneur d'Al Balqaà en Syrie l'attaqua et

¹ At-Tabari 2/90 et Ibn Al Athîr 2/69

² Cf. As-Sîrah d'Ibn Hicham 2/289 et Ar-Roud el Onouf d'As-Soheili 2/18

³ Voir At-Tabari 2/130 et Ibn Kathîr 1/203

l'enchâna, finalement, il l'étrangla. Tuer les émissaires étaient et est encore un crime abominable qui vaut la déclaration de la guerre ou peut-être plus. Cela affligea le prophète (SBL) qui prépara une armée et se mobilisa vers eux¹.

A Honein, ce sont les tribus de Hawazen et Thaqif qui prirent l'initiative de l'agression. Ils se préparèrent pour s'attaquer aux musulmans. Leur chef Malek Ibn Ouf commanda une armée jusqu'à ce qu'il fût arrivé si proche de la Mecque ; il fut indispensable donc de lui faire-face pour repousser l'agression².

Quant à la bataille de Tabūk, elle était une répression de l'agression des Romains qui œuvraient à l'époque pour déraciner la puissance des musulmans qu'ils jugeaient le véritable danger sur leur pouvoir. Ils procédèrent à menacer les ports et se préparer à

¹ Al Waqidi, ١/٧٥٥ et Az-Zahabi ٢/٤٧٩

² Al Waqidi, ١/٨٨٦ et Az-Zahabi ٢/٥٧١

surprendre les musulmans. Le prophète (SBL) interpella ses compagnons pour se préparer et sortir à un moment non propice. Il n'était point sage que les musulmans les aient attendus jusqu'à ce qu'ils les attaquent à Médine. La bataille se termina par la fuite des Romains et leur retraite sans combat. Par souci d'immuniser les sangs, le prophète (SBL) ne les suivit pas, il se contenta de la répression déjà réalisée¹.

Pour l'ouverture de la Mecque, c'est Qoraïche qui trahit son pacte avec le Messager d'Allah (SBL) en aidant Banou Bakr (ses alliés) de tuer Khozaàh (alliés du prophète), où ils les tuèrent la nuit avec trahison à côté d'un puits proche de la Mecque du nom d'Al Wattir. Le chef de Khozaàh Amro Ibn Salem vint rencontrer le prophète (SBL) à Médine lui demander le secours en disant² :

Ô mon Seigneur, je sollicite Mohamad

¹ Ibn Al Athîr ١/٣٤٠ et Tabari ٢/١٨١

² Ibn Hicham ٢/٣٩٤, Az-Zahabi ٢/٥٢٣

Au nom du pacte de nos parents et des leurs

Vous étiez nos enfants et nous étions vos pères

Puis, nous convertîmes en Islam sans rien trahir
le pacte

Apporte- qu'Allah t'oriente- un secours définitif

Appelle les serviteurs d'Allah d'apporter secours

Parmi eux, le Messager d'Allah se prépara

Lorsqu'on lui lance une offensive, son visage
devient morne de colère

Dans une armée fervente comme la mer qui
court avec des écumes

Qoraïche a déjà trahi ton pacte

Et dénoué l'engagement fermement conclu

Ils me mirent des voyeurs à Kidaà

Ils prétendent faussement que tu n'interpelleras
personne

Mais non ! Ils sont humiliés et moins nombreux

Ils nous attaquèrent la nuit à Al Wattir

Et nous tuèrent alors que nous faisons la prière.

Le prophète lui répondit : «tu es secouru Ô
Amro Ibn Salem » ! Aussitôt, un nuage passa au ciel, le
prophète de dire : « ce nuage nous apporte la bonne
nouvelle du secours de Banou K'âb »¹.

Pourtant, lorsque le prophète (SBL) fit sa rentrée
victorieuse à la Mecque, il donna amnistie à ses
habitants, ce qui se montre dans le dialogue suivant :
« Ô vous tous les Koraïchites, que pensez-vous que je
me comporterai envers vous ? », c'est le bien, tu n'es
qu'un frère généreux, fils d'un frère généreux,
répliquèrent-ils. Le prophète de dire : « allez, vous êtes

¹ Ibn Hicham ۲/۳۹۳

affranchis ! »¹ De cette amnistie résulta la protection de la sécurité et des âmes.

Le jour de Honayn, ce sont les deux tribus de Hawazen et Thaqif qui prirent l'initiative d'agresser les musulmans et se préparèrent pour les offenser. Malek Ibn Aouf An-Nassri dirigea une grande armée jusqu'à aboutir l'endroit le plus proche de la Mecque. Il faudrait donc que les musulmans y résister et en repousser l'offensive et l'agression.

Quant au jour de Tabouk, il s'agissait de repousser l'agression des byzantins qui œuvraient sérieusement pour mettre fin à la puissance des musulmans à l'époque. Ils les croyaient le danger persistant contre leur pouvoir. Là, les byzantins procédèrent à menacer les confins des musulmans et se préparèrent à les attaquer. Là, le prophète (SBL) interpella ses compagnons de se préparer et sortir les rencontrer dans des circonstances difficiles. Il n'était

¹ Al Beihaqi, As-Sunnan 9/199, Ibn Hicham 2/411 Ar Roud 7/70

pas logique que les musulmans les attendent jusqu'à ce que les byzantins les attaquent à leur Médine. Cette bataille finit par la fuite des byzantins et leur retrait sans combat. Par souci d'immuniser les sangs, le prophète (SBL) fut soucieux de ne pas poursuivre les fuyards tout en se contentant de la répression.

Suivant les expéditions et batailles menées par le prophète (SBL), on réalise qu'elles se déroulent dans le cadre de repousser l'agression et la transgression qui menaçaient le prophète, sa religion et ses compagnons (qu'Allah les agrée tous).

Parmi les éthiques chevaleresques ancrées par l'Islam en matière de la philosophie du combat est le fait de ne tuer que les combattants. Le prophète (SBL) commandait à ses chefs d'armées en disant : « élancez-vous au nom d'Allah et conformément à la religion du Messenger d'Allah ! Ne point tuer un vieillard, ni un

enfant, ni mineur, ni femme, ni faire escroquerie en butin, ni trahir d'engagement, ni éventrer un cadavre, ni exterminer un nouveau-né »¹

Dans un testament d'Abou Bakr à un chef d'armée il dit : je te commande dix chose : ne point tuer une femme, ni mineur, ni vieillard, ni couper un arbre fruitier, ni ravager un endroit peuplé, ni immoler une brebis ou un chameau sauf pour s'en nourrir, ni brûler de palmier, ni l'inonder, ni tricher en butin, ni être lâche.²

Le prophète (SBL) interdit strictement d'exterminer les enfants ou la progéniture. Il fut informé du meurtre de certains enfants, il se cria en disant à ses soldats : «comment un groupe de vous

¹ Rapporté par Abou Daoud et Muslim

² Malek, Al Mowatta, Tarikh de Damas d'Ibn Assaker 2/222

abusent-ils et tuent des enfants ? Il ne faut point tuer la progéniture ! Il ne faut point tuer la progéniture ! »¹

Le prophète interdit de tuer ce qui ne combat pas, surtout les femmes. Lorsqu'il vit une femme tuée, alors qu'elle n'est point censée faire la guerre, il le condamna fermement en disant : « qui a-t-il tué celle-ci ? Elle n'est point censée combattre »². Cela montre que tuer n'a rien à voir avec la confession et que le meurtre n'est pas une réaction contre la mécréance, mais plutôt contre l'agression. Allah, Gloire à Lui dit : « Si Allah ne repoussait pas les gens les uns par les autres, les ermitages seraient démolis, ainsi que les églises, les synagogues et les mosquées où le nom d'Allah est beaucoup invoqué. Allah soutient, certes, ceux qui soutiennent (Sa Religion). Allah est assurément Fort et Puissant, »³

¹ Rapport par Ahmed 24/307 no 10089

² Rapporté par Ahmed 20/370 no 10992

³ Sourate le pèlerinage, v. 40

En Islam, le combat est restreint à repousser l'agression sans excès, Allah, Exalté Soit-Il dit : « Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, et ne transgressez pas. Certes. Allah n'aime pas les transgresseurs »¹ et « Donc, quiconque transgresse contre vous, transgressez contre lui, à transgression égale. Et craignez Allah. Et sachez qu'Allah est avec les pieux. »²

Parmi les preuves sur le fait que le combat est légiféré en Islam exclusivement pour repousser l'agression sans excès, ni abus d'effuser les sangs, est l'ordre divin de bien traiter les prisonniers de guerre par leur rendre bonté et offrir de quoi se nourrir. Allah, Gloire à Lui, dit : « et offrent la nourriture, malgré son amour, au pauvre, à l'orphelin et au prisonnier, (disant) : «C'est pour le visage d'Allah que nous vous nourrissons : nous ne voulons de vous ni

¹ Sourate la vache, v. 190

² Sourate la vache, v. 194

récompense ni gratitude. Nous redoutons, de notre Seigneur, un jour terrible et catastrophique». Allah les protégera donc du mal de ce jour-là, et leur fera rencontrer la splendeur et la joie, et les rétribuera pour ce qu'ils auront enduré, en leur donnant le Paradis et des [vêtements] de soie, ils y seront accoudés sur des divans, n'y voyant ni soleil ni froid glacial. Ses ombrages les couvriront de près, et ses fruits inclinés bien bas [à portée de leurs mains]. »¹

Notre prophète (SBL) nous conseilla de traiter piteusement les prisonniers de guerre en disant : « conseillez-vous les uns les autres de bien traiter les captifs »². Le jour de Badr, il conseilla à ses compagnons d'offrir hospitalités aux captifs, ils leur donnaient par conséquent, prévalence sur eux-mêmes en nourriture.

¹ Sourate l'Homme, v : ٨-١٤

² Rapporté par At-Tabrani in Al Kabir ٢٢/٣٩٣ no ٩٧٧

Le récit de Thommamah Ibn Othal Al Hanafi met en exergue comment le prophète (SBL) s'entretenait-il avec ses captifs. Lorsque cet homme tomba en capture, on l'enchaina contre une des colonnes de la mosquée. Le prophète (SBL) sortit le voir et l'interrogea : « de quoi s'agit Ô Thommamah ? » Il s'agit de bien, si tu me tues tu tueras quelqu'un à venger, si tu m'accorde une libération, tu me verras reconnaissant, si tu veux une rançon, demande du bien ce que tu veux, répondit-il. Le lendemain, le prophète l'interrogea : « de quoi s'agit Ô Thommamah ? » Il s'agit de bien, si tu m'accorde une libération, tu me verra reconnaissant, répliqua-t-il. Le prophète (SBL) le laissa jusqu'au jour d'après, puis vint l'interroger : « de quoi s'agit Ô Thommamah ? » Il s'agit de ce que je te dis, répondit-il. Le prophète dit : « affranchissez Thommamah ! ». Celui-ci s'élança vers une palmeraie près de la mosquée, il se doucha puis rentra la mosquée en disant : j'atteste qu'il n'y a de dieu qu'Allah et que

Mohamad est le Messager d'Allah. Ô Mohamad, je jure par Allah que le visage le plus haïssable sur la terre m'était le tien, maintenant, ton visage me devient le plus chéri, par Allah, la religion qui m'était la plus détestable est la tienne, actuellement, il m'est la plus aimée. Par Allah, ta cité m'était la plus affreuse, maintenant, elle m'est la plus aimable. Tes chevaux s'emparèrent de moi, alors que je veux faire le petit pèlerinage, que penses-tu ? Le prophète lui apporta la bonne nouvelle et l'ordonna de faire le petit pèlerinage. Lorsqu'il arriva à la Mecque, quelqu'un lui dit : tu as apostasié ! Il répondit : mais non, je suis converti à l'Islam avec Mohamad, le Messager d'Allah (SBL). Je jure par Allah qu'aucune céréale de blé ne vous parvienne de Thommamah à moins que le prophète (SBL) l'autorise¹.

Cette culture du bon entretien vis-à-vis des prisonniers de guerre est exprimée par le poète

¹ Rapporté par Al Bukhari, le livre de maghazi

Omeyyade Hammam Ibn Ghâlib surnommé Al Farazdaq, où il dit :

Nous ne tuons pas les captifs, mais nous les relâchons

Si la rançon est tant lourde pour peser sur les nuques.

Mais, lorsque le combat s'impose à nous, nous ne pouvons pas nous incliner en matière de notre religion, ni nous lâcher de défendre nos patries que nous sauvons par nos âmes, tout en nous inspirons du slogan : c'est l'un de deux bienfaits, soit la victoire, soit le martyr. Allah, Gloire à Lui s'adresse aux musulmans à Badr en disant : « (Rappelez-vous), quand Allah vous promettait qu'une des deux bandes sera à vous. ‹Vous désiriez vous emparer de celle qui était sans armes, alors qu'Allah voulait par Ses paroles faire triompher la vérité et anéantir les mécréants

jusqu'au dernier »¹ . Allah entend par « les mécréants » les agresseurs qui sont à l'affût de nous chasser de nos demeures et de nos biens pour la simple raison que nous croyans en Allah et Son Messager. Allah le Très Haut dit : « Si vous souffrez, lui aussi souffre comme vous souffrez, tandis que vous espérez d'Allah ce qu'il n'espère pas. Allah est Omniscient et Sage. »², « Si une blessure vous atteint, pareille blessure atteint aussi l'ennemi. Ainsi faisons-Nous alterner les jours (bons et mauvais) parmi les gens, afin qu'Allah reconnaisse ceux qui ont cru, et qu'Il choisisse parmi vous des martyrs - et Allah n'aime pas les injustes »³, « Allah vous a donné la victoire, à Badr, alors que vous étiez humiliés. Craignez Allah donc. Afin que vous soyez reconnaissants ! (Allah vous a bien donné la victoire) lorsque tu disais aux croyants ; ‹Ne vous suffit-il pas que votre Seigneur vous fasse descendre en aide trois

¹ Sourate le butin, v. 4

² Sourate les femmes, v. 104

³ Sourate la Famille d'Imran, v. 161

milliers d'Ange^s ? Mais oui ! Si vous êtes endurants et pieux, et qu'ils [les ennemis] vous assaillent immédiatement, votre Seigneur vous enverra en renfort cinq mille Anges marqués distinctement. Et Allah ne le fit que (pour vous annoncer) une bonne nouvelle, et pour que vos cœurs s'en rassurent. La victoire ne peut venir que d'Allah, le Puissant, le Sage ; »¹ et « Et s'ils inclinent à la paix, incline vers celle-ci (toi aussi) et place ta confiance en Allah, car c'est Lui l'Audient, l'Omniscient. Et s'ils veulent te tromper, alors Allah te suffira. C'est Lui qui t'a soutenu par Son secours, ainsi que par (l'assistance) des croyants .Il a uni leurs cœurs (par la foi). Aurais-tu dépensé tout ce qui est sur terre, tu n'aurais pu unir leurs cœurs ; mais c'est Allah qui les a unis, car Il est Puissant et Sage. »²

¹ Sourate la Famille d'Imran, v. 123-126

² Sourate le butin, v. 61-63

Dans la même perspective j'ai composé des vers qui affirment que nous sommes partisans du pacifisme à moins que la guerre ne s'impose à nous, là, nous sommes ses hommes :

Nous tendons la main à tout pacifiste

Pour les partisans de la guerre, nous sommes des vrais guerriers

Nous n'agressons point, ni acceptons guère la turpitude

Nous sommes les titulaires de la virilité

Nous ne cherchons que l'un de deux bienfaits :

Soit une victoire éclatante ou nous en serions martyrs

Un des chefs romains provoqua le poète arabe célèbre Abou Fras Al Hammadani en lui disant : vous les Arabes, vous êtes des simples orateurs dépourvus

de tout exploit militaire. Abou Fras lui répliqua en fierté et puissance proverbiales malgré le fait qu'il était captif dans leur prison en disant¹ :

Ô engraisé de joues, prétends-tu que nous ignorons

La guerre, bien que nous en soyons les lions

La guerre nous réunit avec vous avant ce combat

Nous en étions des lions, alors que tu en étais un chien

Est-ce avec nos épées que tu étais assiégé ou bien avec nos plumes ?

Avons-nous mobilisé contre toi les lions féroces ou les écrits ?

¹ Le recueil de poésies d'Abou Fras Al Hammadani, p. ٣١, Dar el kitab al arabi, Beyrouth.

Nous sommes conscients que le degré du martyr est le plus sublime auprès d'Allah le Très Haut, il sera avec les prophètes et les véridiques. Allah, Gloire à Lui, dit : « Quiconque obéit à Allah et au Messager... ceux-là seront avec ceux qu'Allah a comblés de Ses bienfaits : les prophètes, les véridiques, les martyrs, et les vertueux. Et quels compagnons que ceux-là ! Cette grâce vient d'Allah. Et Allah suffit comme Parfait Connaisseur. »¹ , « Certes, Allah a acheté des croyants, leurs personnes et leurs biens en échange du Paradis. Ils combattent dans le sentier d'Allah : ils tuent, et ils se font tuer. C'est une promesse authentique qu'Il a prise sur Lui-même dans la Thora, l'Évangile et le Coran. Et qui est plus fidèle qu'Allah à son engagement ? Réjouissez-vous donc de l'échange que vous avez fait : Et c'est là le très grand succès. »², « Et ne dites pas de ceux qui sont tués dans le sentier d'Allah qu'ils sont morts. Au contraire ils sont vivants,

¹ Sourate les Femmes, v. 79-80

² Sourate le repentir, v. 111

mais vous en êtes inconscients. »¹ Et « Ne pense pas que ceux qui ont été tués dans le sentier d'Allah, soient morts. Au contraire, ils sont vivants, auprès de leur Seigneur, bien pourvus et joyeux de la faveur qu'Allah leur a accordée, et ravis que ceux qui sont restés derrière eux et ne les ont pas encore rejoints, ne connaîtront aucune crainte et ne seront point affligés. »²

Sans doute, le martyr dans le Sentier d'Allah est une donation qu'Allah accorde à Ses serviteurs les plus aimés après les prophètes et les véridiques.

- Allah dit : « Ne pense pas que ceux qui ont été tués dans le sentier d'Allah, soient morts. Au contraire, ils sont vivants, auprès de leur Seigneur »¹

¹ Sourate la vache, v. 104

² Sourate la Famille d'Imran, v. 169-170

Somme toute, nous affirmons que si l'humanité déploie pour la paix, la construction, la croissance, le développement, le soin des chétifs, besogneux et marginalisés dans les quatre coins du monde le dixième de ce qu'elle dépense pour les guerres et les armes et si les égoïstes renoncent à leur utilitarisme, la situation de l'humanité entière sera meilleure, la face de la planète changera et le monde entier vivra en paix et sécurité. Si cela est difficile, ce qu'on ne peut pas tout prendre, il ne faut le rater tout entier. Tout sage lucide conscient de l'humanité et amateur de paix doit se ranger à côté de la paix, de la construction et de l'urbanisation, et non pas à côté du bellicisme ou du ravage. Tout ce qui exhorte la paix, la construction et le peuplement de l'univers s'accorde à l'authenticité des religions. Tout ce qui invite au meurtre, sabotage et destruction, contredit toutes les religions célestes, voire les moralités, les axiomes humains, les convenances et les pactes internationaux. Cela nous exige tous d'œuvrer ensemble pour ancrer tous les

sens de la paix et faire-face aux bellicistes destructeurs
afin d'apporter le bonheur à toute l'humanité et lui
réaliser paix ert sécurité.

Deuxième section

Les Sunnas cultuelles et les actes coutumiers

Les Sunnas cultuelles et les actes coutumiers

C'est une faute flagrante de confondre entre les sunnas cultuels et les actes coutumiers par revêtir les derniers avec les sentences des premières. Pire encore de s'enfermer, se pétrifier et insister sur cette

confusion. Ce en dépit du fait qu'en principe, faire un acte de sunna, en encourt la rétribution, alors qu'y renoncer fait rater cette rétribution. Un homme interrogea le prophète (SBL) sur l'Islam. Le Messenger d'Allah répondit : « il s'agit de cinq prière jour et nuit ». L'homme demanda : dois-je faire d'autres prières ? Le prophète de dire : « non, sauf si tu en fais des surérogatoires », puis reprit : « et d'observer le jeûne durant le mois de Ramadan ». L'homme redemanda : dois-je observer le jeûne d'autres jours ? Le prophète de dire : « non, sauf si tu en fais des surérogatoires », puis reprit : « et de t'acquitter la zakat. ». L'homme de réinterroger : dois-je d'autres aumônes ? Le prophète de dire : « non, sauf si tu en fais des surérogatoires ». L'homme tourna le dos en disant : ar Allah, je ne ferai que cela, ni plus, ni moins. Le prophète (SBL) dit : « s'il s'en engage, il réussira »¹. Dans un autre hadith le Messenger d'Allah (SBL) dit : « garantissez-moi six actes et je vous garantis le

¹ Sahih d'Al Bukhari, le livre de la foi, chap. la zakat fait partie de l'islam, no 46

Paradis : soyez véridiques en parlant, observez vos engagements, rendez les dépôts dont vous êtes confiés, préservez vos verges, baissez vos regards et abstenez-vous d'apporter nuisance. »¹ . Interrogé sur ce qui est plus susceptible de faire entrer au Paradis, le prophète (SBL) répondit : « se prémunir envers Allah et avoir des bonnes moralités. »² Ses réponses (SBL) à ceux qui interrogeaient sur les motifs d'accéder au Paradis, tournaient autour de l'accomplissement des obligations, d'éviter les péchés majeurs, de se caractériser des bonnes moralités et d'observer ce qui est profitable aux humains. Un homme demanda au prophète (SBL) de lui orienter une action qui lui permettrait d'accéder au Paradis, il lui répondit : « écarte ce qui est nuisible de la route des passants »³. Le prophète (SBL) dit également : « et le fait d'écarter

¹ Le Musnad d'Ahmed 12/117, hadith no 22307

² Les sunnas d'At-Termiziliv. Le bien et la bienfaisance, chap. ce qui est rapporté au sujet des bonnes moralités, hadith no 20004

³ Al adab al mofrad, Al Bukhari, p. 89, hadith no 2787, annoté par Mohamad Fouad Abdel Baqi, Dar al bachair al islameyah, Beyrouth

la nuisance de la route des passants est un acte charitable »¹. C'est parce que l'islam vint pour réaliser les intérêts des humains et les pays et propager tout ce qui concrétise la sécurité, la paix sociale et le bonheur pour l'humanité entière.

Veillant de mettre l'accent sur l'importance de s'engager de la Sunna prophétique par envie d'agrandir la rétribution et la récompense, il faut pourtant distinguer entre ce qui s'inscrit dans les actes cultuels de Sunna et ce qui s'inscrit juste dans les habitudes. Le fait que le prophète exhorte d'observer le jeûne du dixième jour de Moharam et le jour d'Arafat est un ordre cultuel inscrivant dans le cadre des cultes, autant que l'ordre de commencer les ablutions par se laver les mains, se rincer la bouche et le nez, tout cela se tient un acte cultuel. Quant à ce qui a rapport avec l'habillement, les moyens de transport,

¹ Sahih de Muslim, liv. la zakat, chap. la charité renferme tout acte reconnu, hadith no 10009

entre autres, il s'inscrit parmi les habitudes en vigueur au temps du prophète (SBL).

Autant qu'un doué de raison ne pourrait pas dire : je ne voyage pas ni par avion, ni voiture et je monte le chameau comme le faisait le prophète, aucun ayant de saine raison ne pourrait pas dire que tel ou tel habit n'est pas compatible à la Sunna, tant que des tels habits couvrent l'intimité.

La référence du coutumier est les habitudes et ce qu'on juge convenable au temps, milieu et nature de travail tant qu'il ne soit point contraire aux règles de base de la pure Charia. Comme l'intimité de l'homme se trouve entre le nombril viril et le genou, tout ce qui couvre cette position et n'est ni transparent, ni incarnant, est licite sans gêne, soit s'agit-il d'une ensemble ou d'une djellaba. Tout est conditionné par le coutumier et l'habitude et cette dernière est une loi pour les jurisconsultes. Il n'y a point de gêne que les hommes de religion aient une uniforme distinguée,

autant que les médecins, avocats, militaires, policiers et magistrats. • mais, dire qu'un tel habit fait partie de la religion, alors que l'autre est contre la religion, est non-considéré par tous les oulémas. Il faut comprendre les avis donnés à ce propos par certains érudits à la lumière des habitudes de leurs peuples, milieux et temps. Si l'imam Ach-Chafie considérait que la coiffure de la tête de l'homme faisait partie de son noble caractère¹, il considérait les circonstances de son milieu et son époque. A certains temps et dans quelques milieux, nous avons trouvé ceux qui considèrent que se couvrir la tête infirme le bon caractère, car c'était ainsi l'habitude. Mais, le fait de faire de cela une religiosité et un indice de rectitude et de piété, à tel point que le contredit ou y renonce, soit accusé de manque de religiosité, ou tenter d'obliger les gens d'un certain habit en tant que religion ou une Sunna, ou bien un avis d'un juriste à suivre

¹ Voir Al mohazab in fondements du Fiqh chafiite par Abou Ishaq Al Chirazi, m. ٤٨٦h. ٣/٤٧٦, Dar al kotub al ilmeyah, Beyrouth

impérativement, c'est bien le pure figement, la pétrification absolue et l'arriération même. Preuve à l'appui que la manière de s'habiller s'inscrit dans le cadre des traditions coutumières, est ce que dit l'imam Achatibi dans ses « concordances » où il dit : se découvrir la tête est un acte qui se varie en fonction des pays. Dans les pays levantins, il contredit le bon caractère, alors qu'il n'est point abominable pour les maghrébins. Ainsi, la sentence légale en est différente, où cela infirme l'intégrité chez les levantins et ne l'infirmé point pour les marocains¹.

Sans doute, Alchatibi considérait les circonstances de son temps et non pas celles de nôtre. Il l'affirme en disant : la règle de base en matière des habitudes est d'en chercher les sens. Par voie de déduction, on a trouvé que la Charia vise l'intérêt des serviteurs, sur lequel tournent les sentences quotidiennes. La même chose est interdite car

¹ Achatibi, les concordances, ٦/٤٨٧

dépourvue de l'intérêt, une fois qu'elle contient un certain intérêt, elle est autorisée¹.

L'imam Am Qarafi (qu'Allah l'agrée dans Sa Miséricorde) décide que la mise en vigueur dont l'origine est les habitudes, malgré le changement de ces dernières, est contre le consensus et se tient une ignorance de la religion. Même, lorsque nous sortons d'une contrée à une autre dont les habitudes sont différentes de celles de la première, ou quelqu'un nous vient d'un pays dont les habitudes sont différentes de celles du nôtre, nous devons donner des fatwas compatibles aux traditions coutumières de cet autre pays².

Ibn Al Qaïm dit : celui qui donne aux gens des fatwas en vertu du transcrit dans les livres sans égard pour la variation de leurs coutumiers, habitudes,

¹ Ibid., ٦/٥٧٠

² Am Qarafi, al ihkam, p. ٢٧٨

temps, lieux, circonstances et indices d'états, il s'égaré et égare¹.

Ibn Abdîn² (qu'Allah l'agrée en Sa Miséricorde) dit : les sentences sont instituées soit sur un texte explicite ou un effort du raisonnement déductif. Pour celles déduites du raisonnement, le docte les établit sur le coutumier en vigueur à son époque, à tel point que s'il vivait dans le temps actuel où le coutumier change, il aurait donné un avis différent de ce qu'il dit jadis. C'est pourquoi on exige que le docte soit connaisseur des gens, nombreuses sont les sentences qui changent en fonction du changement des traditions coutumières du peuple³.

¹ Ibn Al Qaïm, iilam al mowaqîne, ٢/١٦

² Mohamad Amin Ibn Omar Ibn Abdel Aziz Abdîn le damascène, jurisconsulte des contrées levantines et l'imam de l'école hanafite à son époque. Parmi ses ouvrages on cite : le chois sur la perle élue, connu par la marge annotatrice d'Ibn Abdîn, la levée des regards de ce qui Al Halabi cita sur la perle élue, en plus un ensemble d'épîtres, il est mort en ١٢٥٦ h. voir les grandes figures ٦/٤٢

³ L'épître d'Ibn Abdîn, « le coutumier » ٢/١٨٨, Dar al kotub al ilmeyah.

La troisième section
Les dangers du figement formel à
l'apparent des textes relatifs aux

actes de sunna ou ceux recommandables

La deuxième section

Les dangers du figement formel à l'apparent des textes relatifs aux actes de sunna ou ceux recommandables

Certes, le fait de se borner aux sens apparents des textes sans en comprendre les visées et objectifs, se tient une faible vision qui piège son auteurs dans des

peines et gênes qui l'éloignent de la réalité, voire le poussent à s'y heurter. Si on saisit bien les sublimes finalités de la législation et lit la Noble Tradition prophétique tout en contemplant les aspects de la sagesse et de l'aisance, une lecture finaliste consciente, nous mettrons en exergue la grandeur de notre religion et son essence purement tolérante. Ainsi, nous serons en mesure de changer cette image négative due aux mauvaises notions et interprétations répandues par les groupes terroristes et ceux dont les compréhensions sont bornées. L'Imam Al Hassan Al Besri dit : « il est des gens qui cherchèrent le culte se désintéressant de la science ; ils se révoltèrent contre la communauté de Mohamad (SBL). S'ils cherchaient la science, elle les aurait freinés de le faire ». Nous avons besoin accru d'un discours religieux éclairé, basé sur la compréhension des finalités générales de la législation. Les oulémas, les juristes et les doctes ont mis l'accent sur l'importance de comprendre les finalités qui sont

la bonne mesure grâce à laquelle s'ajustent la fatwa et l'itinéraire du discours religieux.

Certes, il faut une lecture moderne finaliste de la Tradition prophétique, qui va de pair avec l'esprit et les survenues du temps et rapproche cette tradition aux âmes des gens, à la place des mauvaises interprétations qui repoussent les humains de la Sunna, voire de la religion même.

Prenons deux exemples de cette compréhension finaliste :

Primo : la compréhension des hadiths relatifs au siwak

مكانهم نهاية ص ٢٦ و بداية ص ٢٧ عربى و مكانهم فى ص ٣٦ فرنسى

Le jour de Honayn, ce sont les deux tribus de Hawazen et Thaqif qui prirent l'initiative d'agresser les musulmans et se préparèrent pour les offenser. Malek Ibn Aouf An-Nassri dirigea une grande armée jusqu'à aboutir l'endroit le plus proche de la Mecque. Il faudrait donc que les musulmans y résister et en repousser l'offensive et l'agression.

Quant au jour de Tabouk, il s'agissait de repousser l'agression des byzantins qui œuvraient sérieusement pour mettre fin à la puissance des musulmans à l'époque. Ils les croyaient le danger persistant contre leur pouvoir. Là, les byzantins procédèrent à menacer les confins des musulmans et se préparèrent à les attaquer. Là, le prophète (SBL) interpella ses compagnons de se préparer et sortir les rencontrer dans des circonstances difficiles. Il n'était pas logique que les musulmans les attendent jusqu'à ce les byzantins les attaquent à leur Médine. Cette bataille finit par la fuite des byzantins et leur retrait sans combat. Par souci d'immuniser les sangs, le prophète (SBL) fut soucieux de ne pas poursuivre les fuyards tout en se contentant de la répression.

D'après Abou Horairah (qu'Allah l'agrée), le prophète (SBL) dit : « si je voulais mettre ma communauté en gêne, je les aurais ordonnés

d'employer le siwak (brosse aux dents) à chaque Salat
» .

D'après Zayd Ibn Khaled Al DJohani (SBL), le prophète (SBL) dit : « si je voulais mettre ma communauté en gêne, je les aurais ordonnés d'employer le siwak (brosse aux dents) à chaque Salat » .

D'après Abou Horairah (qu'Allah l'agrée), le prophète (SBL) dit : « si je voulais mettre ma communauté en gêne, je les aurais ordonnés d'employer le siwak (brosse aux dents) à chaque Salat » .

D'après Hozayfah (qu'Allah l'agrée) : quand le prophète (SBL) se réveillait, il se brossait les dents avec le siwak .

D'après Al Kaddam Ibn Choraih, d'après son père (qu'Allah les agrée les deux : j'interrogeai Ayesha

o .

D'après Ayesha (qu'Allah l'agrée): quand le prophète (SBL) entra chez lui il disait : « apportez-moi le siwak »

D'après Amer Ibn Rabiah : je vis le prophète (SBL) en train d'employer le siwak à jeun .

Le prophète (SBL) montra l'intérêt de l'emploi de siwak en disant : « le siwak est une purification de la bouche et il conduit à l'agrément d'Allah » .

Si le but d'employer le siwak est la purification de la bouche pour avoir l'agrément d'Allah, ce pour maintenir la santé et la bonne odeur de la bouche tout en protégeant les dents et fortifiant la gencive, ce but pourrait pour autant, se réaliser n'importe quel moyen employé pour réaliser les mêmes finalités comme la dentifrice, la brosse à dents entre autres. S'engager scrupuleusement du texte apparent et restreindre l'affaire au siwak en en faisant l'indice de la piété et de la réforme, ce par mettre une, deux ou trois cannes de siwak dans la poche supérieure de l'habit, il est fort probable donc que le siwak s'expose aux poussières,

on se croit ainsi œuvrer pour l'Agrément d'Allah et se comporter en fonction de la Sunna, cela se tient le figement même, la pétrification et l'horizon clos de celui qui s'arrête à l'apparence du texte sans en comprendre la finalité. Le prophète (SBL) et ses compagnons employaient ce qui leur était disponible à l'époque. S'ils vivaient à notre temps, ils auraient employé les plus utiles outils inventés dans ce domaine.

Le deuxième modèle : la compréhension des hadiths relatifs à la propreté du lit avant de dormir :

D'après Abou Horairah (qu'Allah l'agrée), le prophète (SBL) dit : « lorsque l'un de vous va à son lit, qu'il procède à ventiler l'intérieur de son habit, qu'il prononce le Nom d'Allah, il ne sait pas qu'est-ce qu'il laisse sur son lit. S'il veut se coucher, qu'il le fasse à son côté droit, qu'il dise : Gloire à Toi, mon Seigneur, c'est à Ton Nom que je mets mon flanc et que je le lève. Si Tu prends mon âme, Accorde à elle Ta

Miséricorde, si Tu la laisse, garde elle par ce que Tu gardes Tes bons serviteurs » .

D'après Abou Horairah (qu'Allah l'agrée), le prophète (SBL) dit : « lorsque l'un de vous se lève de son lit et y revient, il doit le ventiler trois fois avec l'intérieur de son habit, car il ne sait pas ce qu'il a laissé sur lui. Lorsqu'il se couche, qu'il dise : Gloire à Toi, mon Seigneur, c'est à Ton Nom que je mets mon flanc et que je le lève. Si Tu prends mon âme, Accorde à elle Ta Miséricorde, si Tu la laisse, garde elle par ce que Tu gardes Tes bons serviteurs. Au réveil, il doit dire : Louange à Allah Qui me donna santé de corps, me retourna l'âme et m'autorisa de L'évoquer »

D'après Abou Horairah (qu'Allah l'agrée), le prophète (SBL) dit : « lorsque l'un de vous se réveille et revient après à son lit, il ne sait pas ce qu'il y a laissé, qu'il le ventile par une partie de son habit. Lorsqu'il se couche, qu'il dise : Gloire à Toi, mon Seigneur, c'est à Ton Nom que je mets mon flanc et

que je le lève. Si Tu prends mon âme, Accorde à elle Ta Miséricorde, si Tu la laisse, garde elle par ce que Tu gardes Tes bons serviteurs. »

Il est donc recommandable que l'on ventile son lit avec le bout de son habit avant de se coucher, peut-être il y a sur lui une nuisance. Si on s'arrête au sens apparent du texte, que ferait donc celui qui trouve de la peine à ventiler par le bout de son habit pour écarter la nuisance de son lit, comme s'il porte des habits modernes, pantalon par exemple ! Détectant le but sublime, à savoir, le nettoyage du lieu de sommeil s'assurant qu'il n'a aucune nuisance qui pourrait frapper l'homme, on réalise qu'on pourrait le faire par n'importe quel moyen moderne, un balai, un ventilant ou autre. La question n'est pas restreinte à tenir le bout de l'habit. En revanche, les outils modernes sont susceptibles de réaliser ce but mieux que l'emploi du bout de l'habit. Le prophète (SBL) ordonne aux musulmans ce qui leur était coutumier et disponible pour éviter de leur imposer le difficile en fonction des

simples possibilités de leur quotidien. Il semble que le prophète (SBL) semble leur dire : nettoyez les lieux où vous dormez par ce qui vous est disponible, même les bouts de vos habits. Certains commentateurs du hadith justifient l'ordre d'employer le bout de l'habit par le fait d'éviter que la main ne soit nuise par un outil pointu, par le bout d'un morceau de bois, une poussière, un insecte, une vipère, un scorpion ou autre chose qui pourrait nuire au dormant sans qu'il s'y rende compte, ce en cas où on écarte la nuisance avec sa propre main . Cela renforce le sens pour lequel nous optons. Pourtant, point de gêne à quiconque assimile la vie des compagnons et nettoie son lit avec le bout de son habit. Mais, la tentative d'imposer aux gens d'adopter l'apparent texte est un horizon clos en matière de la compréhension du texte et de l'énoncé, ce qui complique aux gens les affaires de leur vie. Celui qui veut imposer sa propre compréhension aux gens prétendant qu'il s'agit de la seule compréhension authentique de la Sunna, alors que toute autre

compréhension est incompatible à la Sunna prophétique- sans égard pour les évolutions modernes- il s'agit donc d'une injustice contre la Sunna et d'une mauvaise compréhension qui ne s'accorde point aux sublimes finalités de la législations. Ces finalités accordent une attention particulière au plus haut degré de la propreté, de la beauté et de tous les moyens de civilité tant qu'ils sont dans le cadre d'admissible. La règle de base exige que toutes les choses soient licites sauf celle interdite en vertu d'une texte authentique. D'après Abou Thaàlabah Al Achni (qu'Allah l'agrée), le prophète (SBL) dit : «Allah, Gloire à Lui, imposa des obligations que vous ne devez pas y manquer, établit des interdictions que vous ne devez point violer, traça des limites que vous ne devez pas franchir et fit tomber des choses à titre de Miséricorde, que vous ne devez pas y vous renseigner. » D'après Ibn Abbas (qu'Allah l'agrée, lui et son père) : les gens préislamiques mangeaient des choses et laissaient des choses par

abomination. Là, Allah, Gloire à Lui, envoya Son
messager (SBL), fit descendre Son Livre et établit le
licite et l'illicite. Ce qu'Il jugea licite est licite et ce qu'Il
jugea illicite est illicite. Ce qu'Il fit tomber est
admissible. Il récita le verset : « Dis: <Dans ce qui m'a
été révélé, je ne trouve d'interdit, à aucun mangeur
d'en manger, que la bête (trouvée) morte, ou le sang
qu'on a fait couler, ou la chair de porc - car c'est une
souillure - ou ce qui, par perversité, a été sacrifié à
autre qu'Allah.> Quiconque est contraint, sans
toutefois abuser ou transgresser, ton Seigneur est
certes Pardonneur et Miséricordieux", Sourate les
Bestiaux, v\ ٤٥

La quatrième section

-۷۷ -

La compréhension de la vraie dévotion

La quatrième section

La compréhension de la vraie dévotion

D'après Sahl Ibn Saad As-Saïdi : un homme vint au prophète (SBL) lui dire : ô messager d'Allah ! Montre-moi un acte si je l'effectue, Allah m'aimera ainsi que les gens. Le prophète (SBL) de répondre : « abstiens-toi

du surplus de l'ici-bas, Allah t'aimera. Abstiens-toi de ce que possèdent les gens, ainsi, ils t'aimeront »¹.

D'après Abdullah Ibn Amro Ibn Al 'As, le prophète (SBL) dit : « heureux celui qui est musulman, pourvu de ce qui lui suffit et Allah lui fait content de ce qu'Il lui donne »².

D'après Abdullah Ibn Omar (qu'Allah l'agrée, lui et son père) : le messager 'Allah (SBL) me prit par le talion en me disant : « sois dans la vie comme un étranger ou passant sur une route ». Ibn Omar disait : « la nuit, n'attends pas le matin, le matin, n'attends pas la nuit, profite de ta sa santé pour servir à ta maladie et de ta vie pour servir à ta mort »³.

D'après Abdullah Ibn Massoud (qu'Allah l'agrée) : le messager d'Allah (SBL) se couchait sur une natte qui laissait des traces sur son flanc. On lui dit : ô messager

¹ Les sunnas d'Ibn Madjah, livre de dévotion, chap. s'abstenir des délices de la vie, no ٤١٠٢, Al Hakim in Al Mostadraq, ٤/٣٤٨, no ٧٨٧٣

² Sahih de Muslim, livre de Zakat, no ١٠٥٤, At-Termizi, livre de Iz patinc, no ٢٣٩٤

³ Sahih d'Al Bukhari, no ٦٤١٦

d'Allah ! Si on te prépare un lit ? Il répondit : « dans la vie, je suis semblable d'un passager qui s'ombre sur un arbre, puis le laisse et 'en va »'.

La dévotion est une chose intérieure qui ne signifie point le fait de s'isoler de la vie, ni délaisser les moyens, ni renoncer à peupler l'univers et faire de la vie. Néanmoins, certains comprennent faussement la dévotion. Elle est liée aux esprits de quelques-uns, à certains aspects formels qui n'ont rien à voir avec sa réalité. Ceux-ci croient que la dévotion est le synonyme de la pauvreté, voire de l'indigence. Ils conçoivent que le dévot a forcément un manque de biens, probablement un manque de moyen, qui porte des habits usés, sa voix est faible, sa main n'arrive qu'à peine à serrer les autres. L'affaire est devenue plus négative par renoncer au travail, à l'étude scientifique, ce pour sortir complètement de la vie pour un monde plus proche des illusions qu'au monde vécu. Cela sape

'At-Termizi, no ٢٣٧٧

intégralement et bizarrement des moyens. Pourtant, cela contredit la dévotion.

Les oulémas disent : le dévot n'est pas celui dépourvu des biens, mais plutôt celui dont le cœur est loin d'être rempli par la vie, même s'il possède les biens de Coré. Interrogé : l'homme pourrait être dévot bien qu'il possède ١٠٠٠ dinars ? L'imam Ahmed répondit : oui, s'il ne se réjouit pas si ce montant s'accroît et ne s'attriste pas s'il diminue. Les vertueux invoquaient : ô Allah ! Mets la vie dans nos mains et non pas dans nos cœurs. D'après Abou Dhar Al Ghifari (qu'Allah l'agrée) : certains compagnons du prophète (SBL) dirent : les riches remportent la rétribution. Ils font la prière comme nous la faisons, observent le jeûne comme nous et dépensent le surplus de leurs biens. Le prophète (SBL) leur dit : Allah vous fournit de quoi vous dépensez. Tout dire : Gloire à Allah, est une bonne action, tout : Allah est le plus Grand, est une bonne action, tout : Louange à Allah est une bonne action. Tout : il n'y a point de divinité en dehors

d'Allah, est une bonne action, ordonner le convenable est une bonne action, interdire le blâmable est une bonne action. Dans le désir charnel il y a une bonne action ». Ils demandèrent : l'un de nous assouvit-il son désir sexuel et en gagne une bonne action ? Le prophète de répondre : « voyez-vous, s'il l'assouvit illicitement, fera-t-il une mauvaise action ? Oui, répondirent-ils. Le prophète de répliquer : « ainsi, s'il l'assouvit dans le licite, il fera une bonne action »¹. Lorsque les richards les avancèrent dans les mêmes actes, les pauvres en parlèrent avec le prophète (SBL), il leur dit : « c'est bien la Grâce d'Allah qu'Il accorde à qui Il veut »².

Comme la vie et la religion sont formidables lorsqu'ils se réunissent

Comme la mécréance et la pauvreté offensent l'homme.

¹Sahih de Muslim, livre de Zakat, no ٢٣٦٧

²Les Sunnas d'Ibn Madjah, livre de la dévotion, no ٤١٦٤

Certes, la vision erronée sur la dévotion conduit à la passivité, l'oisiveté et la rétrograde de la marche des nations. Mais notre religion est celle du travail, de la production, du perfectionnement et de la prise des moyens. Notre prophète (SBL) dit : « si vous vous confiez à Allah convenablement, Il vous prouvera de la subsistance comme Il le fait aux oiseaux qui partent à ventres vides et reviennent à ventres pleins »¹ Le parcours des oiseaux est une prise des moyens. Le Noble Coran regroupe ceux qui parcourent la terre et ceux qui font le djihad dans le Sentier d'Allah, ce dans le verset : « et d'autres qui voyageront sur la terre, en quête de la grâce d'Allah, et d'autres encore qui combattront dans le chemin d'Allah. Récitez-en donc ce qui [vous] sera possible. Accomplissez la Salat, acquittez la Zakat, et faites à Allah un prêt sincère. Tout bien que vous vous préparez, vous le retrouverez auprès d'Allah, meilleur et plus grand en fait de

¹ Ibid., no ٤١٦٤

récompense. Et implorez le pardon d'Allah. Car Allah est Pardonneur et Très Miséricordieux. »¹

Notre prophète (SBL) dit : « qui travaille pour subventionner les dépenses d'une veuve ou d'un indigent, le fait dans le Sentier d'Allah, ce comme celui qui observe le jeûne »². Lorsque les compagnons du prophète (SBL) virent un homme foert, ils dirent : il vaudrait mieux que la force de cet homme soit dans le Sentier d'Allah ! Le prophète de répondre : « si cet homme sort pour travailler afin d'assouvir les dépenses de ses enfants, il est donc dans le Sentier d'Allah. S'il travaille pour ses père et mère, il est dans le Sentier d'Allah. S'i travaille pour assurer ses propres dépenses, il est dans le Sentier d'Allah. S'il travaille pour les besoins de famille, il est dans le Sentier

¹ Sourate l'Enveloppé, v. 20

² Unanimement rapporté, Sahih Al Bukhari, no 3902

d'Allah. S'il sort par orgueil e ostentation, il est donc dans le Sentier du Taghout »¹.

L'Islam est basé sur l'équilibre entre le besoin de l'âme et celui du corps. Allah, Gloire à Lui, dit : « Ô vous qui avez cru ! Quand on appelle à la Salat du jour du Vendredi, accourez à l'invocation d'Allah et laissez tout négoce. Cela est bien meilleur pour vous, si vous saviez ! »² Arak Ibn Malek (qu'Allah l'agrée) lorsqu'il faisait la prière du vendredi, il s'arrêtait à la porte de la mosquée en disant : « ô Allah ! J'ai répondu à Ton appel, accompli la prière de Ton obligation, suis parti comme Tu m'as ordonné, accorde-moi de Ta Grâce, Tu es le Meilleur Pourvoyeur ».

La vraie dévotion n'est pas le synonyme de la pauvreté, elle est plutôt celui de la richesse. L'homme possède, puis s'abstient. C'est la dévotion de la richesse, non pas de l'indigence. Elle ne contredit

¹ At-Tabarani, Al Moàjam as-saghir ٢/١٤٨, no ٩٤٠.

² Sourate le Vendredi, v. ١٠.

point le fait de se servir des moyens, les deux sont l'envers et l'endroit de la même monnaie. Lorsque le prophète (SBL) dit : « n'entrera au paradis quiconque a dans son cœur le poids d'une atome d'orgueil », un homme dit : l'un de nous aime bien que son habit et ses souliers soient jolis. Le prophète de répondre : « ce n'est pas de l'orgueil, l'orgueil est le fait de rejeter le vrai et de mépriser les gens »¹.

* * *

¹ Sahih de Muslim, livre de la foi, np ٢٧٥

La cinquième section

**La philosophie du
gouvernement**

La section cinquième

La philosophie du gouvernement

La philosophie du gouvernement en islam est basée sur la considération des intérêts des gens. Où réside l'intérêt, existe la loi divine. Tout ce qui réalise la paix, la sécurité et la stabilité, œuvre dans le but du peuplement de l'univers et du bonheur s'accorde aux sublimes finalités des religions et leur nature authentique. Tout ce qui mène à l'injustice, l'arriération ou à la corruption, va à l'encontre de ces sublimes finalités. Néanmoins, l'Islam n'a point mis un système bien déterminé ou figé du régime du pouvoir, à tel point qu'il soit inadmissible de le modifier. Il a mis plutôt des fondements et normes qui lorsqu'ils se réalisent, il s'agira d'une bonne gouvernance approuvée par l'Islam. Lorsqu'ils

manquent, la gouvernance sera atteinte autant que la présence de ce manque.

Il est fort probable que le titre le plus saillant de n'importe quelle bonne gouvernance est : à quel point réalise-t-elle les intérêts du pays et du peuple, au minimum, à quel point œuvre-t-elle pour l'atteindre ? Tout régime parcourt à concrétiser des tels intérêts à la lumière des sens de la justice, de l'égalité et de la liberté équilibrée, tout loin de l'anarchie, du piston et de donner prévalence à l'allégeance au détriment de l'aptitude, se tient une bonne gouvernance considérable.

Sous ce titre s'associent tant de péripéties qui visent dans l'ensemble, à réaliser la justice sous toutes ses formes : politiques, sociales, judiciaires entre tous les êtres humains sans aucune discrimination en fonction de couleur, race ou ethnie. Point de contrainte en matière de la religion, ni forcer personne à s'y convertir.

Tout régime œuvre pour réaliser ce but et s'efforce à assumer les besoins essentiels de la société : nourriture, habillement, logement et infrastructure dont santé, enseignement, réseaux de routes entre autres exigences indispensables pour la survie du pays et du peuple, est considéré une bonne gouvernance prospère, agréée par Allah et par les gens, exception est faite pour les rancuneux, les envieux, les opiniâtres, les têtus, les traitres et les espions.

Les intellectuels et penseurs affirment qu'Allah, Gloire à Lui, accorde Son Secours à l'Etat équitable, mécréant soit-il et ne l'accorde point à un Etat injuste, musulman soit-il, et que les Etats subsistent grâce à l'équité même en présence de la mécréance, alors qu'ils ne subsistent point avec l'injustice, même en présence d'un islam apparent. S'il y avait un véritable islam, il n'aurait point existé ni injustice, ni iniquité.

Quant à ceux qui manipulent la question du califat pour jouer de la religion et effleurer les passions

des masses populaires, se prétextant de certains textes qu'ils projettent mal sans connaître la compréhension de la réalité, ils font de tels textes les fondements sur lesquels s'articulent la foi et la mécréance, nous leur répondons nous inspirant le propos de son éminence Dr/ Ahmed At-Tayyeb, le Grand Imam d'Al Azhar. Dans son discours à la conférence intitulée « Al Azhar fait face au terrorisme et à l'extrémisme », il dit : « point de divergence entre les ulémas que le califat appartient aux péripéties de la religion et y est plus proche. Les Acharites estiment qu'il est un détail et n'est point un fondement de base ». Son éminence a cité ce qui est dit dans (le commentaire des attitudes « mwaqifs », référence de base de la doctrine acharite, où l'auteur dit au sujet de l'imamat : « pour nous, il ne fait point partie des fondements de la religion, il appartient plutôt aux péripéties ». Le Grand Imam le comment par s'interroger : comment une telle question qui n'a rien à voir avec les fondements de la religion d'après les gens de la Sunna, est-elle devenue un point

de démarcation auprès ces jeunes-là, entre la mécréance et la foi et une sédition dans laquelle des sangs sont versés, un peuplement est saboté et l'image de cette religion tolérante est déformée ?

Parlant dans son hadith globalisant sur la l'islam, la foi et le culte parfait, le prophète (SBL) n'a fait du califat un des piliers ni de l'Islam, ni de la Foi. Omar Ibn Al Khattab (qu'Allah l'agrée) rapporte : un jour où nous étions chez le prophète (SBL), nous apparut un homme à habits si blancs, à cheveux noirs foncés, aucune trace de trajet ne le distingue et personne parmi nous ne le connait. Il s'assit contre le prophète (SBL), appuya ses genoux contre les siens et mit ses paumes sur les hanches du prophète et lui dit : Ô Mohamad : informe-moi sur l'Islam. Le prophète de répondre : « l'Islam est le fait d'attester qu'il n'y a point de divinité à part Allah et que Mohamad est Son Messager, d'accomplir la Salat, de s'acquitter la Zakat, observer le jeûne du mois de Ramadan et accomplir le pèlerinage en cas de capacité à le faire ». Cet homme

lui dit : tu as dit la vérité. Nous étions surpris : il l'interroge, puis approuve sa réponse ! Dit Omar. Il l'interroge de nouveau : informe-moi sur la Foi ? Le prophète lui dit : « c'est le fait de croire en Allah, Ses anges, Ses livres, Ses Messager, le Dernier Jour et de la Destinée bonne ou mauvaise parait-elle ». Cet homme lui dit : tu as dit la vérité, informe-moi donc du culte parfait ! Le prophète de répliquer : « c'est le fait d'adorer Allah comme si tu Le vois, si tu Le vois pas, Il te voit certes. » Cet homme l'interrogea : informe-moi sur l'Heure ! Le prophète (SBL) lui répondit : « l'interrogé sur elle n'est plus scient que l'interrogeant ». L'homme de reprendre : tiens-moi de ses signes ! Le prophète (SBL) de répondre : « lorsque l'esclave enfanta sa maîtresse et lorsque tu verras les pieds-nus, les dénudés, les indigents bergers de brebis se concurrencer pour les constructions les plus élevées ». Omar commenta : l'homme repartit, quelques moments après, le prophète (SBL) m'interrogea : Omar, connais-tu l'interrogeant ? »

C'est Allah et Son Messager qui le connaissent. Il me répliqua : « c'est Gabriel, il vint vous enseigner votre religion »¹

Quant aux hadiths qui portent sur le califat et l'allégeance, on pourrait les porter dans l'ensemble, à la lumière des exigences de la réalité vécue, sur la nécessité de fonder un régime de bonne gouvernance et équitable avec un président et des institutions. Ce régime devrait œuvrer pour établir la justice à tous les citoyens, réaliser les intérêts du pays et du peuple, s'appuyer sur la concertation, se servir des compétents et des experts, ce pour ne pas laisser les gens en anarchie sans commandement. Point de problème ne surgit après en ce qui concerne les dénominations, tant qu'elles réalisent les buts et finalités que l'Islam cherche à concrétiser à tout le monde pour réaliser leurs intérêts de l'ici-bas comme de l'au-delà.

¹ Rapporté par Muslim, le livre de la Foi. .

En conséquence, lorsque des sociétés promulguent des lois pour organiser les affaires de leurs vies d'une manière susceptible d'établir la justice et l'égalité, exterminer les crimes de toute sorte, aboutir à l'urbanisation de l'univers et réaliser la sécurité, la stabilité, le progrès et le bien-être, cela se tient l'une des importantes finalités de la Charia en matière de la fondation et la survivance des Etats. Cette attitude est indispensable en termes des affaires dépourvues de texte définitif du point de vue de l'authenticité et de la signification, ce conformément au consensus des ulémas et juristes crédibles. Examiner les survenues et les questions modernes exige un raisonnement déductif et législatif qui s'accorde bien au temps et à l'espace.

Etant donné qu'Allah n'a pas restreint la science ou la jurisprudence à un peuple hormis les autres, ni à une génération hormis les autres, alors, le raisonnement déductif n'était jamais restreint à une époque hormis les autres. D'ailleurs, les érudits

estiment que le vice le plus dangereux réside dans le figement et l'enfermement, ainsi que dans la tentative d'imposer certaines fatwas qui étaient compatibles à une certaine époque ou une certaine contrée, à tous les temps, les lieux et les circonstances, sans prendre en considération l'évolution de ces considérants en tout ou en partie. Les doctes affirment que la fatwa pourrait, voire devrait changer en fonction de l'évolution du temps, du lieu et des circonstances, cela exige une coopération ferme entre les institutions religieuses, parlementaires et exécutives dans le but de s'entretenir audacieusement et objectivement la réalité sans toucher les prescriptions préétablies de la Charia.

Nous mettons ici l'accent sur certains points dont :

- ١- Il n'y a pas d'opposition entre la raison et la révélation, c'est-à-dire entre le texte authentiquement explicite et la raison saine et dynamique. L'Islam est la religion de la nature

innée. La Charia divine se trouve où réside l'intérêt, à moins qu'on ne rende licite l'illicite ou vice-versa. Il nous suffit de faire allusion à ces versets qui font appel à raisonner, réfléchir, méditer et se servir de la raison dont : « seulement les savants pourraient les comprendre »¹, « dans leur récit il y a une bonne exhortation pour les doués de la raison »², « dis : partez dans la terre, puis contemplez comment fut la fin de ceux qui démentirent »³ , « Nous n'avons envoyé avant toi que des hommes originaires des cités, à qui Nous avons fait des révélations. [Ces gens-là] n'ont-ils pas parcouru la terre et considéré quelle fut la fin de ceux qui ont vécu avant eux ? La demeure de l'au-delà est assurément meilleure pour ceux qui craignent

¹ Sourate l'Araignée, v. ٤٣

² Sourate Joseph, v. ١١١

³ Sourate les Bestiaux

[Allah]. Ne raisonnerez- vous donc pas ? »¹,
« Que ne voyagent-ils sur la terre afin d'avoir
des cœurs pour comprendre, et des oreilles pour
entendre? Car ce ne sont pas les yeux qui
s'aveuglent, mais, ce sont les cœurs dans les
poitrines qui s'aveuglent »² et « N'as-tu pas vu
que, du ciel, Allah fait descendre l'eau? Puis
nous en faisons sortir des fruits de couleurs
différentes. Et dans les montagnes, il y a des
sillons blancs et rouges, de couleurs différentes,
et des roches excessivement noires. Il y a
pareillement des couleurs différentes, parmi les
hommes, les animaux et les bestiaux. Parmi Ses
serviteurs, seuls les savants craignent Allah.
Allah est, certes, Puissant et Pardonneur »³.
Lorsque fut révélé le verset : « En vérité, dans la
création des cieux et de la terre, et dans

¹ Sourate Joseph, v. 109

² Sourate le pèlerinage, v. 46

³ Sourate le Créateur, v. 27-28

l'alternance de la nuit et du jour, il y a certes des signes pour les doués d'intelligence »¹, le prophète (SBL) dit : « malheur est réservé pour celui qui récite ce verset sans réfléchir »². D'ailleurs, il n'y a rien d'opposition entre l'islam et la science, bien au contraire, l'islam est la religion de la science, sa communauté est celle de « Lire ». Il nous suffit de dire que le début de la Révélation du Noble Coran est : « Lis, au nom de ton Seigneur qui a créé, qui a créé l'homme d'une adhérence. Lis! Ton Seigneur est le Très Noble, qui a enseigné par la plume [le calame], a enseigné à l'homme ce qu'il ne savait pas. »³ Allah dit également : « Dis : "Sont-ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ?" Seuls les doués d'intelligence se rappellent»⁴ et

¹ Sourate la Famille d'Imran, v. 19.

² Rapporté par Ibn Madjah 2/386

³ Sourate l'Adhérence, v. 1-2

⁴ Sourate les Groupes, v. 9

« interrogez donc les érudits si vous ne connaissez pas »¹. L'islam nous invite donc de chercher le savoir par tous les moyens, il nous exhorte et motive, nous interdit de nous plonger dans les ténèbres de l'ignorance et d'arriération. Le prophète (SBL) exigea pour rançon des captifs instruits de Badr que chacun d'eux enseigne lire et écrire à 10 musulmans. Cela est un signe clair de sa préoccupation de la science et de son importance.

٧- Il n'y a pas d'opposition entre la religion et l'Etat. L'Etat sage est l'abri de la religiosité lucide. Le rapport entre religion et Etat est loin d'être conflictuel. Une bonne religiosité lucide, modérée et ferme est susceptible de contribuer sérieusement dans la fondation et la stabilité d'un Etat moderne et démocratique basé sur des vrais fondements nationalistes. L'Etat sain n'est guère censé se heurter à la bonne nature

¹ Sourate les prophètes, v.٧

humaine innée en quête de la vraie foi de rectitude. Néanmoins, il faut distinguer si nettement entre la religiosité et l'intégrisme. La religiosité valide et authentique pousse le religieux à la tolérance, à la clémence, à la sincérité et aux bonnes moralités, ainsi qu'à la coexistence pacifique avec le Moi et l'Autre, chose que nous cherchons tous à soutenir. Quant à l'intégrisme, et le terrorisme, ils font appel au sabotage, à la destruction, au ravage, à la détérioration, à la déconstruction, à s'emparer des biens, considérer licite l'effusion des sangs. Il s'agit de ce fléau auquel nous devons tous faire face, résister, lutter et œuvrer de toute force pour lui mettre fin et le déraciner. Au sein de cette équation dure il faut faire la distinction entre la religion qui est vraie et la pensée terroriste déviée qui est fausse. Il faut affirmer à ce propos que le conflit entre le vrai et le faux continuera jusqu'à ce qu'Allah reprendra la terre et tout ce

qu'elle renferme. Pourtant, la victoire sera certainement en faveur du vrai tôt ou tard. Allah, Gloire à Lui, dit : « Bien au contraire, Nous lançons contre le faux la vérité qui le subjugué, et le voilà qui disparaît. Et malheur à vous pour ce que vous attribuez [injustement à Allah]. »¹. La parabole de la comparaison entre le vrai et le faux est représenté dans l'image d'une bonne parole qui est le vrai et la mauvaise parole qui est le faux : « N'as-tu pas vu comment Allah propose en parabole une bonne parole pareille à un bel arbre dont la racine est ferme et la ramure s'élançant dans le ciel? Il donne à tout instant ses fruits, par la grâce de son Seigneur. Allah propose ses paraboles à l'intention des gens afin qu'ils s'exhortent. Et une mauvaise parole est pareille a un mauvais arbre, déraciné de la surface de la terre et qui n'a point de stabilité. »²

¹ Sourate les prophètes, v. 18

² Sourate Ibrahim, v. 24-26

Inévitablement, la victoire sera le sort du vrai et de ses partisans, Allah, Exalté Soit-Il, dit : «. En effet, Notre Parole a déjà été donnée à Nos serviteurs, les Messagers, que ce sont eux qui seront secourus, et que Nos soldats auront le dessus. »¹, « Ô vous qui croyez ! si vous faites triompher (la cause d') Allah, Il vous fera triompher et raffermira vos pas. »² Et « Nous avons effectivement envoyé avant toi des Messagers vers leurs peuples et ils leur apportèrent les preuves. Nous Nous vengeâmes de ceux qui commirent les crimes [de la négation]; et c'était Notre devoir de secourir les croyants. »³. Nous défendons une question juste, celle d'une religion et d'une patrie. Ce qui fait appel à la construction, au peuplement, au travail, à la production, à réaliser le bonheur aux

¹ Sourate les Rangées, v. ١٧١(١٧٣

² Sourate Mohamad, v.٧

³ Sourate les Romains, v. ٤٧

gens, leur exaucer les vœux, leur fournir la stabilité, c'est bien la vraie religion qui incarne le vrai humanitarisme. Ce qui fait appel à la corruption, au sabotage, à la destruction, au meurtre, il invite à ce qui s'oppose aux religions, à toutes les valeurs sublimes et la bonne nature humaine. Religion et Etat sont loin de s'opposer, ils ancrent ensemble les piliers de la citoyenneté équilibrée en droits et devoirs. Ils nous invitent de travailler ensemble pour le bien-être de notre pays et du tout le monde, de souhaiter le bien pour les autres autant que nous le souhaitons pour nous-mêmes ; les religions sont une miséricorde, tolérance, humanitarisme et généreuse donation. Religion et Etat poussent au travail, à la production, à la distinction, à la performance et font la poursuite du chômage, de l'oisiveté, du terrorisme, de la négligence, de la corruption, de la détérioration, de la destruction, du ravage, du sabotage,, de

l'excitation des séditions, de la trahison et de l'espionnage. Nous affirmons que ceux qui s'illusionnent d'un conflit inexistant entre la Religion et l'Etat et le croit un conflit inévitable, ceux-ci ne comprennent pas parfaitement les religions et ne sont pas bien conscients de la notion de l'Etat. La déficience n'a rien à voir, ni avec la vraie religion, ni avec l'Etat correct, elle rdt plutôt émanée du malentendu de la nature de la Religion, de celle de l'Etat et des deux ensemble. Par ailleurs, nous accentuons l'importance de respecter la constitution et les lois de l'Etat, de prévaloir l'Etat de droit et qu'aucun pouvoir ne soit en parallèle avec ceux étatiques, quelle que soit la source d'un tel pouvoir. L'Etat c'est l'étendard unique sous lequel nous sommes tous rangés. Quand tout groupe, établissement ou courant portent chacun un étendard parallèle à celui de l'Etat, il s'agit donc d'un danger persistant à la lumière duquel

l'Etat et la Religion ne pourraient pas se stabiliser.¹

۲- La caractéristique la plus saillante de la bonne gouvernance en Islam est la justice en état d'agrément ou de désagrément, vis-à-vis de l'ami, ou de l'ennemi, Allah le Très-Haut dit : « Certes, Allah commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Et Il interdit la turpitude, l'acte répréhensible et la rébellion. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez. »^۲ Il dit également : « Certes, Allah vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants-droit, et quand vous jugez entre des gens, de juger avec équité. Quelle bonne exhortation qu'Allah vous fait ! Allah est, en vérité, Celui qui entend et qui voit tout. »^۳ « Ô les croyants !

¹ Voir notre livre ; Religion et Etat, il s'agit d'un article paru in Al Ahram, quotidien égyptien, le ۱۷/۰۲/۲۰۱۷

^۲ Sourate les Abeilles, v. ۹۰

^۳ sourate les femmes, v. ۲۸

Observez strictement la justice et soyez des témoins (véridiques) comme Allah l'ordonne, fût-ce contre vous-mêmes, contre vos père et mère ou proches parents. Qu'il s'agisse d'un riche ou d'un besogneux, Allah a priorité sur eux deux (et Il est plus connaisseur de leur intérêt que vous). Ne suivez donc pas les passions, afin de ne pas dévier de la justice. Si vous portez un faux témoignage ou si vous le refusez, [sachez qu'] Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. »¹ « Ô les croyants ! Soyez stricts (dans vos devoirs) envers Allah et (soyez) des témoins équitables. Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injuste. Pratiquez l'équité : cela est plus proche de la piété. Et craignez Allah. Car Allah est certes Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. »² Notre prophète (SBL) dit : « il y aura

¹ Sourate les femmes, v. 130

² Sourate la Table servie, v. 8

sept groupes qu'Allah les ombrera de Son Ombre le Jour où il n'y aura que Son ombre : un gouverneur équitable, un jeune éduqué sur l'obéissance à Allah, un homme dont le cœur est attaché aux mosquées, deux hommes qui s'entr'aident pour Allah, pour Lui ils se réunissent et pour Lui ils se séparent, un homme appelé par une femme de prestige et de beauté (pour commettre l'adultère avec elle), mais il rétorque : non, j'ai peur d'Allah, un homme qui fait une aumône sans que sa main gauche sache ce que donne sa main droite et un homme qui, invoquant Allah tout seul, ses yeux versent des larmes.»¹ Il dit également : « le plus aimé et proche d'Allah le Dernier Jour est le gouverneur équitable, alors que le plus détesté et éloigné d'Allah ce Jour-là est le gouverneur injuste ». Vient à ce propos son dire : « il y a trois dont l'invocation est certainement exaucée : un

¹ Rapporté par Al Bukhari, le livre de l'appel à la prière

gouverneur équitable, celui qui observe le jeûne lorsqu'il invoque au moment de la rupture du jeûne et celle du lésé, Allah l'élève au-dessus des nuages, lui ouvre les portes du ciel et dit : « par Ma Gloire et Ma Majesté, Je te secourrai, même après un laps de temps.»¹ Le prophète (SBL) dit : « n'importe quel homme qui se charge de l'affaire d'une dizaine ou plus, il viendra le Dernier Jour les mains enchainées au cou, soit sa justice le déchaînera ou son injustice le fera perdre. Le début de la responsabilité est une blâme, son milieu est un regret et sa fin est une honte au Dernier Jour »² et « les équitables se trouveront sur des tribunes de lumière auprès d'Allah, à droite du Tout Clément, Gloire à Lui, Ses deux côtés sont droits. Il s'agit de ceux qui traitent équitablement leurs sujets, leurs familles

¹ Rapporté par Ahmed dans son Mosnad no 11020

² Ibid., no 223.

et leurs affaires. »¹. Cela a été réaffirmé par Abou Bakr dans son premier discours d'investiture où il dit : Ô gens ! Je règne sur vous alors que je ne suis pas le meilleur parmi vous. Si j'agirai convenablement, assistez-moi, si j'agirai avec erreur quelconque, rectifiez-moi. La véracité est une honnêteté, le mensonge est une trahison. Le faible parmi vous m'est fort jusqu'à ce que je lui rende son dû si Allah le veut. Le fort parmi vous m'est faible jusqu'à ce que je lui arrache le droit si Allah le veut. Obéissez à moi tant que j'obéisse Allah et Son Messager, sinon, vous me devriez aucune obéissance². Il ne se contenta de le dire, mais il l'observa si scrupuleusement. Cette attitude était reprise par Omar Ibn Al Khattab (qu'Allah l'agrée) lorsqu'il devint calife, où il reprit les mêmes notions dans son premier discours. Voici la missive qu'il envoya à Abou

¹ Rapporté par Muslim, le livre d'Emirat.

² Sîra d'Ibn Hicham, 2/82

Moussa l'Acharite : « ensuite, la justice est une prescription décisive et une tradition à suivre. Tu dois bien saisir l'action qui t'est intentée, car un verdict sans pouvoir d'exécution est insensé. Egalise les parties dans l'audience, la confrontation et le jugement, ce afin qu'un notable n'aspire point à ton injustice et qu'aucun faible n'ait peur de ton iniquité. La preuve est la charge de ce qui prétend et le serment incombe à ce qui dénie. La réconciliation est admissible parmi les musulmans sauf celle qui rend licite l'illicite ou vice-versa. Un jugement que tu as rendu hier, l'as révisé et en réalisé l'inexactitude ne doit guère t'empêcher de revenir au droit, car le droit est éternel et n'est point à dissiper. Revenir au droit est beaucoup mieux qu'aller plus loin dans le faux. Cherche toujours à comprendre ! Lorsqu'une ambiguïté s'impose à toi, opte pour ce qui est plus aimé pour Allah et plus semblable au droit de ton point de vue.

Accorde délai au prétendant, soit il apporte la preuve, soit tu juges contre lui. Cela est susceptible de clarifier les choses ambiguës et de te donner excuse. Tous les musulmans sont intègres les uns pour les autres, sauf un puni pour une peine légale, scandalisé de faux témoignage ou celui dont l'allégeance ou la généalogie sont douteuses. Allah, Gloire à Lui, vous déchargea les intimités et vous épargna les peines par présomption. Evitez la lassitude, l'inquiétude et le dégoût des gens. Ne renonce point les adversaires où se trouve le droit, car à ces occasions la rétribution s'agrandit et la renommée devient de plus en plus élevée. Quiconque établit l'intention sincère en ce qui est entre lui et Allah, Allah lui épargnera ce qui est entre lui et les gens. Celui qui s'embellit devant les gens par ce qu'Allah connaît que ce n'est point sa réalité, Allah l'humiliera, car Allah n'agrée de Son serviteur que ce qui Lui est

sincère. Que penses-tu sur la rétribution accordée par Allah, Gloire à Lui, Ses bienfaits immédiats et les Trésors de Sa Clémence ! Que le salut et les bénédictions d'Allah vous soient accordés. ^١ Cela est tracé par la plume du poète Hafez Ibrahim dans son poème « omarite » où il dit^٢ :

Médite sur l'envoyé de Caseros lorsqu'il vit
Omar
Parmi ses sujets où il en était le pasteur
Cet envoyé s'habitua à voir les rois perses
Ayant des grillages et des gardiens les
protégeant
Il vit Omar plongé en sommeil et en lui
Il vit la grandeur dans son sens plein
Il dormait à terre sous l'ombre d'un arbre et
enveloppé

^١ Les sunans d'Adaraqotni, ٢/٣٦٩, Ibn Cheibah, Histoire de Médine, ٢/٧٧٦

^٢ Le recueil de poésie de Hafez Ibrahim, ١/٨٣-٨٥

D'un habit, force de l'ancienneté il est proche de
se déchirer

Ce que l'envoyé glorifiait lui devint vil

Soit des souverains ou des délices du monde
entier

Il dit un véritable énoncé qui se transforma en
maxime

Rapporté d'une génération en génération

Tu es rassuré dès que tu établis entre eux la
justice

Ainsi, tu dormis, yeux rassurés et en pleine
tranquillité

Si en austérité certains ont faim, tu les partages

La faim jusqu'à ce que l'austérité se dissipe

Le fait que le calife a faim alors qu'il détient le
monde

Est un degré de continence, Gloire à Celui qui
l'accorde

Qui pourrait parier sur Abou Hafss et sa
biographie !

Qui cherche à se rassembler au Farouk !

Un préfet écrit à Omar Ibn Abdel Aziz (qu'Allah l'agrée) lui disant que les voleurs sont devenus nombreux dans sa ville. Omar lui répondit : protège-la avec de la justice¹. Au sujet de la justice, un érudit dit : « la justice est cette mesure qu'Allah mit pour les gens et érigea pour le droit. Ne point Le contredire en Sa mesure, ni Le contrarier en Son Omnipuissance. Cherche secours pour réaliser la justice par deux moyens : réduire la convoitise et agrandir la dévotion. ²»

Ibn Hazm dit : le plus grand bienfait qu'Allah accorde à Son serviteur est de le créer instinctivement sur l'amour de la justice et la préférence du droit³.

¹ Ibn Noïm, Héliat al awliaà, 2/300

² Nadrat an-naïm fi makarem akhlaq ar-rasoul al karim, 1/3793

³ Idem., 1/281 est moyen

- ξ- Œuvrer pour fortifier le pouvoir de l'Etat national et ancrer ses piliers est une obligation légale et patriotique. Le fait de chercher à ébranler la structure de l'Etat, saper son parcours, détruire son infrastructure ou y terrifier les civils est interdit en termes de religion et patrie.
- ο- Du point de vue des groupes extrémistes, le pouvoir est devenu une finalité et non plus un moyen. La pensée des tels groupes s'articule sur un seul sens : soit nous régnons, soit nous détruisons pour déchoir le régime au pouvoir. Pour ce faire, tout leur est licite et admissible. Tout ce qui pourrait contribuer à réaliser leur finalité autoritaire est d'après leur idéologie, un moyen de s'affermir à emprunter obligatoirement. Même si cela conduirait à effuser les sangs, terrifier les civils, déchoir ou démanteler les Etats, les morceler ou les détruire, ou bien exposer leur existence aux dangers et

périls. C'est pourquoi il ne faut prévoir rien de bien de la part de ces groupes vis-à-vis de leurs patries. Ils constituent le mal et le fléau partout où ils se déplacent. En somme, ils ne croient qu'en eux-mêmes, ni en patrie, ni en Etat national. Ils sont prédisposés à pactiser avec n'importe quel ennemi : avec le sionisme mondial, avec le Diable même et avec quiconque les séduit d'aller au pouvoir et réaliser ce qu'ils espèrent. Ils ne prennent pas cette attitude pour trahison ou espionnage. Ils la considèrent plutôt comme des alliances momentanées ou une stratégie normale tant que cela est susceptible de les mener à atteindre le pouvoir qu'ils en ignorent les piliers et exigences. Ils en veulent tout simplement réaliser leurs intérêts terrestres feignant devant les masses populaires travailler pour l'intérêt de la religion. Toute religion en est innocente et très éloignée des telles trahisons. Il ne s'agit donc qu'une pensée déviée. Pour

atteindre à leur but ils se servent de certains prétextes dont : certains gouverneurs n'établissent pas la Charia d'Allah ! En revanche, lorsqu'on discute avec ces groupes sur la notion de la Charia d'Allah, on réalise qu'ils n'en connaissent rien. Cela se montre en évidence dans mes livres intitulés « des conceptions à corriger impérativement » et « réfutation des fausses idées des terroristes ». J'ai affirmé que le fait de s'engager des lois révélées par Allah, Exalté Soit-Il, n'empêche que les humains fassent recours à des lois qu'ils promulguent dans le cadre des principes généraux et règles de base de la législation en fonction des évolutions spatio-temporelles. Parcourir arbitrage auprès des telles lois positives ne contredit guère la Charia divine tant qu'il réalise les les intérêts publics des Etats, peuples, individus et sociétés, ne rend licite l'illicite ou vice-versa et ne contredit les règles de base de la charia. Nous

attirons l'attention particulièrement à ce que ces groupes portent de rancœur et d'affût vis-à-vis de la communauté ; ils cherchent à la piéger avec tous les moyens : sabotage déclaré, freine et accablement, déformation et dénaturation des réalités. Ils ont des ruses restreintes aux groupuscules destructives dépourvues de patriotisme. Certains d'entre leurs individus, quel que soit son métier, lorsqu'il se trouve devant un produit national et un autre étranger, il opte pour l'étranger dans le but d'écrouler l'industrie nationale, espérant que cela conduise à affaiblir et déchoir l'Etat. Cela, d'après eux, leur libérerait la voie pour atteindre au pouvoir. L'échec est leur sort : « ils forgent des ruses, Allah déjoue leurs ruses, Il est le meilleurs des stratèges »¹. Nous mettons en garde contre les compagnes de défigurer et renverser les réalités via les sites électroniques et des certains médias

¹ Sourate le butin, v. 31

à travers lesquels s'infiltrent ces éléments professionnels de mensonge et de dol. Il nous faut nous assurer et certifier les informations pour ne pas nous piéger dans l'anarchie que veulent des tels groupes. Allah, Gloire à Lui, dit : « Ô vous qui avez cru! Si un pervers vous apporte une nouvelle, voyez bien clair [de crainte] que par inadvertance vous ne portiez atteinte à des gens et que vous ne regrettiez par la suite ce que vous avez fait. »¹

٦- Nous avons besoin accru de relire attentivement notre patrimoine intellectuel et d'une façon consciente, qui distingue entre le stable et l'évolutif, entre ce qui est restreint à son temps et son lieu parmi les dires des doctes et ce qu'exigent notre temps et ses survenues d'une nouvelle lecture des textes à effectuer par les érudits spécialistes afin de résoudre les problématiques actuelles, surtout celles relatives

¹ Sourate les Appartements, v. ٦

aux prescriptions de la guerre, de la paix et du gouvernement. Cela doit se faire surtout dans les thèses universitaires et les recherches académiques afin que l'Université soit effectivement au service de la société, ainsi qu'à travers les conciles, organes et établissements scientifiques et juridiques spécialisés.

La sixième section

**La compréhension de certains
hadiths relatifs au mariage et à
la progéniture**

La sixième section

La compréhension de certains hadiths relatifs au mariage et à la progéniture

Notre prophète (SBL) dit : « ô jeunes, qui parmi vous a les moyens, qu'il se marie, cela lui fait baisser le regard et préserve la verge. Qui est incapable, qu'il fasse recours au jeûne qui lui est une préservation »¹ Il dit également : « mariez-vous de la femme aimable qui enfante beaucoup, je me raviserai de vous les autres communautés le Dernier-Jour »². Dans le premier hadith on observe que le prophète (SBL) emploie le terme « moyens » qui renferment la pension, les charges et la responsabilité, comme condition sine qua non de mariage. il s'agit a priori d'une condition de progéniture. Quoi donc pour les multiples enfants ! Le

¹ Sahih d'Al Bukhari, livre du mariage, no ٥٠٦٥, Sahih de Muslim, livre du mariage, no ٣٤٦٤

² Les Sunnas d'An-Nassaïp, me lire de mariage, no ٣٢٢٧

prophète (SBL) ne dit-il pas «il suffit à l'homme de faire perdre ce dont il est responsable »¹.

Si le terme « puissance et moyens » ne renferme pas la capacité matérielle qui permet de répondre aux charges conjugales, le prophète n'aurait pas dit : « et quiconque dépourvu des moyens, qu'il observe le jeûne ». S'il s'agit seulement de la puissance physique, le prophète pourrait dire seulement : qu'il se marie, il n'aurait pas besoin de cette suite de phrase susmentionnée.

Quant au hadith relative à la recommandation de se marier d'une femme fertile, capable d'enfanter beaucoup, il s'agit de la multitude puissante visée dans le hadith : "le croyant puissant est plus aimé auprès d'Allah que le croyant faible, dans les deux réside le bien »². Cette puissance comprend tous les

¹ Les Sunnas d'Abou Daoud, liv. eakat, np ١٦٩٤

² Sahih de Muslim, liv. Le Destin, no ٦٩٤٥

aspects du pouvoir en matière de la pensée, de la culture, du niveau de foi, d'enseignement, celui économique et militaire, en outre, la sincérité avec Allah, Gloire à Lui, en actes et parole. C'est ici où réside la source de ravissement.

Quant à la multitude qui cause la faiblesse, l'ignorance et le fait de rater la caravane de la civilisation, celle qui constitue un fardeau insupportable que le budget de l'Etat ne pourrait pas assumer, il est cette multitude qualifiée par le prophète (SBL) comme une nuée d'inondation, insensée, inutile, voire préjudiciable.

On y ajoute les droits de l'enfant en matière de soin, d'allaitement et autres. Allah, Gloire à Lui, dit : « Et les mères, qui veulent donner un allaitement complet, allaiteront leurs bébés deux ans complets »¹. Cet allaitement est le droit de l'enfant, à tel point que les jurisconsultes qualifient le lait duquel se nourrit l'enfant de sa mère enceinte « le lait d'assassinat »,

¹ Sourate la Vache, v. ۲۳۳

comme si un enfant assassine son frère. L'enfant dévore également le droit de son frère en matière de l'occasion de recevoir une bonne éducation, en nourriture, habillement, santé et enseignement. Renoncer aux droits des enfants de la part de leur père, est une injustice contre eux. Le prophète (SBL) nous met en garde contre le renoncement à cette responsabilité en disant : « il suffit à l'homme pour péché de faire perdre ce dont il est responsable »¹. Il dit également : « chacun de vous est parrain et responsable de ses charges. L'homme est parrain et responsable de sa famille. Le gouverneur est responsable de ses gouvernés, la femme est responsable frd biens de son mari, le servant des biens de son maître et chacun de vous est parrain et responsable de ses charges »².

Notre examen e cette question ne doit pas se restreindre aux côtés économiques, il doit comprendre

¹ Al Mostadraq d'Al hakem, liv. Les emotes no ٨٧٥٦

² Sahih d'Al Bukhari, no ٢٢٧٨ et Muslim no ٤٨٢٨

les effets sanitaires, psychologiques, familiaux et communautaires qui retombent sur la vie de l'enfant, des parents et de la famille, voire sur l'Etat et la société. La croissance démographique débridée a des répercussions non seulement sur l'individu et la famille, mais également constitue un danger persistant sur les Etats qui ne servent pas des moyens scientifiques pour s'entrettenir avec les questions démographiques. On affirme que la largesse et la réticence dans cette question ne dépendent pas des individus séparément des circonstances et potentialités des pays et ce que ces derniers pourraient fournir des services indispensables dans les domaines de la santé, de l'enseignement, de la population, des routes et services publics qui répondent aux exigences de la croissance démographique incessante.

Dans cette question, les sentences doivent prendre en considération la nature de temps et d'espaces, des circonstances de chacun des pays, pour ne pas donner des sentences générales. Si certains pays ont besoin de

plus de main d'œuvre et ont d'opportunités d'emplois, des possibilités, des ressources et de la superficie, la progéniture devient exigible et la croissance devient utile et une source de fierté. Par ailleurs, à la lumière des circonstances que passent certains pays dont les conditions ne leur permettent de fournir les besoins essentiels d'enseignement, de santé et d'infrastructure, la croissance démographique débridée devient sans objet. Tout doué de raison saisit que lorsque la quantité et la qualité s'opposent, on donne prévalence à la qualité. Ainsi, la minorité puissante est beaucoup mieux que la majorité impuissante.

* * *

La septième section

La compréhension du hadith :

**“quiconque emprunte une voie en
quête d’une science, Allah lui
facilitera une voie pour le Paradis »**

La septième section

La compréhension du hadith : “quiconque emprunte une voie en quête d’une science, Allah lui facilitera une voie pour le Paradis »

Notre prophète (SBL) dit : “quiconque emprunte une voie en quête d’une science, Allah lui facilitera une voie pour le Paradis. Certes, les anges mettent leurs ailes sur l’étudiant, par satisfaction de ce qu’il fait. Implorent le pardon en faveur du savant ceux qui sont aux cieux et sur la terre, même les baleines dans l’eau. La vertu du savant sur le livré au culte est comme celle de la lune sur les autres planètes. Les savants sont les vrais héritiers des prophètes qui n’ont laissé ni dinar, ni dirham, mais plutôt la science. Quiconque la prend, il a donc la bonne part »¹.

On entend par « la science » le terme absolu et non seulement les sciences religieuses. On dit « une

¹ Les Sunnas d’Abou Daoud, liv. la science, no ٣٦٤١

science » dans l'indéfini, pour désigner toutes les sciences.

La science utile est toute science qui réalise un profit aux humains, soit en leur religion, leur vie, sciences religieuses, sciences linguistiques, médecine, pharmacie, physique, chimie, astrologie, géométrie, mécanique, énergie et toutes les sciences et connaissances. Nous estimons que les versets : « Dis : "Sont-ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ?" Seuls les doués d'intelligence se rappellent. »¹, « Interrogez donc les gens du Rappel si vous ne connaissez pas »², sont plus généraux que de se restreindre aux sciences de la Charia. Le champ est vaste pour renfermer toutes les sciences et les gens du rappel sont les spécialisés dans toutes les disciplines.

La valeur de la science réside dans la distinction dans toutes les sciences utiles aux humains aussi bien pour

¹ Sourate les Groupes, v. 9

² Sourate mes Abeilles, v. 43

leur vie que pour leur religion. Le verset « seuls les savants qui se prémunissent vraiment envers Allah parmi Ses serviteurs »¹, s'inscrit dans le contexte de la parole sur les sciences cosmiques. Allah, Gloire à Lui, dit : « N'as-tu pas vu que, du ciel, Allah fait descendre l'eau? Puis nous en faisons sortir des fruits de couleurs différentes. Et dans les montagnes, il y a des sillons blancs et rouges, de couleurs différentes, et des roches excessivement noires. Il y a pareillement des couleurs différentes, parmi les hommes, les animaux et les bestiaux. Parmi Ses serviteurs, seuls les savants craignent Allah. Allah est, certes, Puissant et Pardonne »². Il dit également : « En vérité, dans la création des cieux et de la terre, et dans l'alternance de la nuit et du jour, il y a certes des signes pour les doués d'intelligence, qui, debout, assis, couchés sur leurs côtés, invoquent Allah et méditent sur la création des cieux et de la terre (disant): « Notre Seigneur! Tu

¹ Sourate Le Créateur, v. ٢٨

² Sourate le Créateur, v. ٢٧-٢٨

n'as pas créé cela en vain. Gloire à Toi ! Garde-nous du châtement du Feu. »¹ Allah dit également : « Pourquoi de chaque clan quelques hommes ne viendraient-il pas s'instruire dans la religion, pour pouvoir à leur retour, avertir leur peuple afin qu'ils soient sur leur garde »²

S'il s'agit que de chaque communauté un groupe doit sortir pour comprendre les sciences de la religion pour en transmettre les sentences aux autres en annonciateurs et avertisseurs, les autres membres de cette communauté doivent sortir en quête d'apprendre ce qui est utile aux pays et aux humains. Un groupe sort pour apprendre la médecine, un autre pour l'ingénierie, un troisième pour l'agronomie, un quatrième pour l'industrie, un cinquième pour le commerce, et ainsi de suite pour tous les arts et métiers.

¹ Sourate la Famille d'Imran, v. 190-191

² Sourate le Repentir, v. 122

Sans doute, nous avons besoin de toutes les sciences utiles aussi bien pour notre vie que pour notre religion, ce pour réaliser l'autosuffisance dans tous les domaines de la vie. Ainsi, nous pourrions effectuer notre mission dans le peuplement de l'univers et la fondation de la civilisation. On a besoin des sciences qui ajustent l'affaire de notre religion pour lui dissiper les erreurs des groupes égarant et égarés.

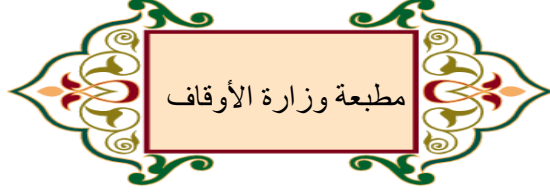
* * *

Table des matières

no	sujet	page
•	Introduction	٤
١	La guerre en Islam S'agit-il des expéditions ou des jours défensifs	١١
٢	Les Sunnas cultuelles et les actes coutumiers	٥٣
٣	Les dangers du figement formel à l'apparent des textes relatifs aux actes de sunna ou ceux recommandables	٦٢
٤	La compréhension de la vraie dévotion	٧٥
٥	La philosophie du gouvernement	٨٤
٦	La compréhension de certains hadiths relatifs au mariage et à la progéniture	١١٨

γ	La compréhension du hadith: “quiconque emprunte une voie en quête d’une science, Allah lui facilitera une voie pour le Paradis »	۱۲۶
---	---	-----

* * *



رقم الإيداع :